

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 03 avril 2023, 9h30

ORDRE ^{DU} JOUR ^{DU} CONSEIL ^{D'} ADMINISTRATION 03 AVRIL 2023

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14/12/2022

INSTITUTIONNEL

- Point 2 – Modification des statuts de l'EPCC ESAPB
- Point 3 – Renouvellement des mandats des personnalités qualifiées
- Point 4 – Rendu acte des marchés publics passés en procédure adaptée en 2022
- Point 5 – Rendu acte des dons et legs acceptés par la Directrice en 2022

FINANCES

- Point 6 – Adoption du compte de gestion – Exercice 2022
- Point 7 – Adoption du compte administratif – Exercice 2022
- Point 8 – Fixation des tarifs pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) – Année 2023
- Point 9 – Rendu acte de la décision de la Directrice d'attribuer une subvention à l'association étudiante de l'ESAPB *Elkartea*



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-01

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
14/12/2022**

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



**DELIBERATION N° 2023-01 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 14/12/2022**

Vote

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14/12/2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE



Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023
Date d'affichage le : 03/04/2023



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE
Conseil d'administration du 14 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an 2022,
Le 14 décembre,
A 9h,

Les administrateurs de l'École supérieure d'art Pays Basque, dénommée « ESAPB », Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), se sont réunis sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20/10/2022

FINANCES

- Point 2 – Vote du budget primitif de l'ESAPB 2023

INSTITUTIONNEL

- Point 3 – Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre dans l'EPCC ESAPB
- Point 4 – Accréditation de l'ESAPB par le Ministère de la Culture – Document stratégique pluriannuel

Sont présents :

Administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Dominique IDART (*en visioconférence*)
- Madame Agnès DUHART
- Madame Marie LASSERRE

Administrateurs représentant l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP (*en visioconférence*)



Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE
- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Sont absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Madame Carla YUSTOS AUBERT

Assistent également à ce conseil : Madame Patricia OUDIN (*en visioconférence*), Madame Delphine ETCHEPARE, Monsieur Frédéric DUPRAT, Madame Chrystelle LATXAGUE, Madame Armelle RONCIN, Madame Tina BLANCHE et Madame Amaya VANHEMS.

Le conseil réunissant la présence de la moitié au moins des administrateurs, il peut valablement délibérer.

GENERAL

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20/10/2022

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

FINANCES

Point 2 – Vote du budget primitif de l'ESAPB 2023

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE souhaite que tous les satellites de la CAPB soient traités de la même manière et que ceux qui ont réussi à dégager de l'excédent ne soient pas pénalisés.

Les problématiques de revalorisation du point d'indice et d'énergie doivent être prises en compte avec équité. Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE l'a déjà indiqué à la CAPB, souhaitait le préciser en conseil d'administration de l'ESAPB et le rappellera lors des arbitrages budgétaires de la CAPB.

Delphine ETCHEPARE précise que, qui plus est, l'excédent dégagé va être utile à l'ESAPB pour l'ouverture du DNSEP.

Patricia OUDIN indique que la Région propose une aide aux petits équipements et que cela pourrait servir pour financier du matériel informatique ou audiovisuel.

Michel LABORDE demande si les enveloppes dédiées aux fluides sont des estimations ou des dépenses certaines pour 2023 ce à quoi Monsieur Lafflaquière indique que les marchés publics d'électricité et de gaz viennent d'être repassés et qu'il y a donc une visibilité sur l'année à venir.



Un courrier, signé par tous les présidents des écoles supérieures d'art territoriale, sauf un, est parti en septembre à la Ministre de la culture. A ce stade il n'y a toujours eu aucune réponse, il est vraiment désobligeant de voir si peu de réactivité par rapport aux demandes des élus.

La réunion avait un véritable intérêt car les disparités de moyens ont pu être constatées entre les établissements avec un rapport 1 à 10 concernant l'aide de l'État par rapport à certains établissements.

Actuellement toutes les écoles supérieures d'art territoriales sont en difficulté, certaines écoles sont proches de la fermeture.

Il y avait un représentant du ministère de la culture présent à la réunion des présidents de l'ANDEA, l'idée était de mettre sur la table les difficultés. Un mois après la réunion, il n'y toujours pas de nouvelles du ministère de la culture.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE demande s'il y a des questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 09h55.

De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal signé par le Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du conseil d'administration,



Jean-Pierre LAFLAQUIERE



Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

INSTITUTIONNEL

Point 3 – Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre dans l'EPCC ESAPB

Patricia OUDIN précise qu'il y a une véritable volonté de Madame Charline CLAVEAU, élue à la culture de la Région Nouvelle-Aquitaine, que la Région puisse intégrer l'EPCC ESAPB en tant que nouveau membre. Delphine ETCHEPARE précise que Madame CLAVEAU est venue rencontrer l'équipe de direction de l'ESAPB le 18 novembre et que cela s'est très bien passé, l'ESAPB est soutenue.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 4 – Accréditation de l'ESAPB par le Ministère de la Culture – Document stratégique pluriannuel

Juliette ROUILLON-DURUP précise que le CNESER est une instance pilotée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche alors que le CNESERAC est une instance du ministère de la culture.

Michel LABORDE demande si ces orientations sont associées à un budget pluriannuel ce à quoi Delphine ETCHEPARE répond que ce n'est pas encore le cas, il y a bien sûr un travail initié concernant l'ouverture du DNSEP mais les projections doivent être remises à jour au vu des dernières évolutions. De plus, le dialogue de gestion qui sera entamé le 10 janvier avec la CAPB, la DRAC et la Région devrait permettre d'y voir plus clair.

Juliette ROUILLON-DURUP précise que la DRAC Nouvelle-Aquitaine est consciente de la nécessité de mettre en phase les exigences de l'accréditation et les moyens mis en face. La DRAC fait remonter aux services centraux pour obtenir des crédits supplémentaires, et notamment pour l'ESAPB pour accompagner l'ouverture du DNSEP.

Patricia OUDIN indique que c'est aussi une préoccupation de la Région de pouvoir augmenter sa subvention, il y a une vraie volonté politique même si c'est difficile au regard du contexte budgétaire tendu. Elle souligne que d'autres établissements enseignement supérieur culture sont dans les mêmes difficultés alors même que les moyens alloués sont plus importants car ils ont plus de charges ; globalement il y a une vraie difficulté structurelle dans les établissements enseignement supérieur culture.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il en est pris acte.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE fait un point sur l'ANDEA et la réunion des présidents qui s'y est tenue le 10 novembre dernier.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-02

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC ESAPB

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-02 : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC ESAPB

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 216-3 et D- 759-5 à D- 759-7 ;

Vu la loi n° 2002-6 du 04 janvier 2002 modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque en date du 14 avril 2018 adoptant les statuts de l'EPCC ESAB ;

Vu l'arrêté préfectoral de la région Nouvelle-Aquitaine n° R75-2018-06-18-004 en date du 18 juin 2018 portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dénommé « École supérieure d'art Pays Basque » ;

L'article 6-1 des statuts prévoit qu'« une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à l'EPCC, après sa création, sur proposition du conseil d'administration et après décisions concordantes des assemblées ou des organes délibérants respectifs des membres qui le constituent ».

Par délibération n°2022-32 du 14 décembre 2022, les membres du conseil d'administration de l'EPCC ESAPB ont approuvé l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'EPCC ESAPB en tant que nouveau membre et ont autorisé la Directrice à se rapprocher de la CAPB et de l'État, membres fondateurs de l'EPCC, pour que puisse être délibérée dans leurs instances respectives l'approbation de l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC.

Par courrier de la Directrice régionales des affaires culturelles, Madame Maylis DESCAZEAUX, en date du 19/12/2022 (*annexe 2*), et par délibération du conseil communautaire de la CAPB en date du 04/02/2023 (*annexe 3*), les membres fondateurs de l'EPCC ESAPB ont approuvé l'intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC.

Aussi, les statuts doivent faire l'objet d'une modification, notamment à l'article 8 « *Composition du conseil d'administration* » :



« 8-1 – Composition

Conformément aux dispositions de l'article L.1431-3 du CGCT, le conseil d'administration est composé de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à 1.

Le conseil d'administration est composé de 19 membres titulaires.

Pour chacun des représentants élus ou désignés, un suppléant est élu ou désigné dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

Il est composé comme suit.

- 10 représentants de la Communauté d'agglomération Pays Basque désignés en son sein par son conseil communautaire ;
- 2 représentants de l'État désignés par le préfet de la Région Nouvelle- Aquitaine ;
- **1 représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine désigné au sein du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ;**
- 2 personnalités qualifiées désignées conjointement par les membres de l'EPCC ; 2 représentants élus du personnel ;
- 2 représentants élus des étudiants.
-

8-2 – Désignation des membres du conseil d'administration et durée de leur mandat

Représentants de l'État

L'État est représenté au conseil d'administration par le Directeur Régional des Affaires Culturelles et le conseiller arts en arts plastiques et visuels de la DRAC ou leurs représentants.

Représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine est représentée au sein du conseil d'administration par 1 représentant, désigné au sein du conseil régional, pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Représentants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Les représentants de la Communauté d'agglomération Pays Basque sont désignés par le conseil communautaire en son sein, pour la durée de leur mandat électif.

Personnalités qualifiées



Conformément à l'article R.1431-4 du code général des collectivités territoriales, les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par la Communauté d'agglomération Pays Basque, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine pour une durée de trois ans renouvelable.

En l'absence d'accord, l'État et la Communauté d'agglomération Pays Basque nommeront chacun une personnalité qualifiée. Dans ce cas, la désignation est effectuée respectivement par le Président de la Communauté d'agglomération Pays Basque et par le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Ces désignations tiennent compte de l'expérience professionnelle et artistique confirmée des personnes issues du milieu artistique ou culturel, du milieu économique ou social intéressant les activités de l'EPCC.

Représentants des personnels et des étudiants

Les représentants du personnel sont élus pour une durée de trois ans selon des modalités définies dans le règlement intérieur de l'EPCC.

Les représentants des étudiants sont élus pour une durée d'un an selon des modalités définies dans le règlement intérieur de l'EPCC. »

D'autres modifications à la marge sont effectuées et les dispositions transitoires de construction de l'EPCC ESAPB sont supprimées.

La CAPB, la DRAC et la Région devront valider dans leurs instances respectives les statuts modifiés. Le Préfet de Région éditera alors un arrêté de modification.

Vote

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'approuver les statuts de l'EPCC ESAPB modifiés ;
- D'autoriser la Directrice à se rapprocher de la CAPB, de l'État et de la Région pour qu'ils puissent valider dans leurs instances respectives les statuts modifiés ainsi que du Préfet de Région pour qu'il édite un arrêté de modification.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ces propositions.





ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
PAYS BASQUE

Envoyé en préfecture le 03/04/2023


Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le  ESA-PAYSBASQUE.FR

ID : 064-200093169-20230403-2023_02-DE

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE


Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023
Date d'affichage le : 03/04/2023





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Affaire suivie par :

Juliette Rouillon-Durup

Conseillère enseignements supérieurs

Tél : 05 55 45 66 63 / 06 98 49 84 11

Mél : juliette.rouillon-durup@culture.gouv.fr

Bordeaux, le 19/12/2022

La directrice régionale des affaires culturelles,
Maylis DESCAZEAX

à

Jean-Pierre LAFLAQUIERE, Président du conseil
d'administration de l'EPCC
Ecole supérieure des arts du Pays Basque

et à

Delphine ETCHEPARE, sa directrice

Objet : Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC ESAPB

Par courrier en date du 14 décembre 2022, Madame Delphine ETCHEPARE, Directrice de l'EPCC ESAPB, me demande de bien vouloir me prononcer sur l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC ESAPB ;

Pour ce qui est des statuts de l'EPCC ESAPB approuvés par délibération de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 14 avril 2018, l'article 6-1 précise qu'une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à l'EPCC, après sa création, sur proposition du conseil d'administration et après décisions concordantes des assemblées ou organes délibérants respectifs des membres qui le constituent.

Or, l'entrée de la Région dans l'EPCC ESAPB en tant que membre associé a été approuvé d'une part par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière le 17 octobre 2022 (délibération n° 2022.1755.SP), et d'autre part, par le conseil d'administration de l'EPCC le 14 décembre 2022 (délibération n°2022-32).

En conséquence, je confirme que l'Etat, représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine, approuve l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC ESAPB.

La directrice régionale des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 FEVRIER 2023

OJ N° 018 - Enseignement supérieur, recherche et formation. Intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art Pays Basque.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 230

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°11), ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°17), AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant (jusqu'à l'OJ N°11), AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard (jusqu'à l'OJ N°11), ARROSSAGARAY Pierre représenté par ETCHEBEHERE MICHELENA Y LASAGA Marie-Hélène suppléante, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°16), AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°11), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Arnaud, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°11), CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André (jusqu'à l'OJ N°16), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°16), CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°16), COTINAT Céline, COURCELLES Gérard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLET Emmanuelle représentée par LAHORGUE Michel suppléant, DAMESTOY Hervé (jusqu'à l'OJ N°11), DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°12), DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°17), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DURAND PURVIS Anne-Cécile (jusqu'à l'OJ N°11), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°17), ERDOZAINCY-ETCHART Christine représentée par ETCHEBERRY André suppléant, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick représenté par ETCHEGOIN Christel suppléante (jusqu'à l'OJ N°16), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°11), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°16), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, EZCURRA Mirentxu (jusqu'à l'OJ N°16), FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°17), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°23), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°11), GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°12), GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°12), GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°11), GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence (jusqu'à l'OJ N°20), HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), HEUGUEROT Daniel (jusqu'à l'OJ N°15), HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART

Dominique (jusqu'à l'OJ N°16), IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°11), IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°11), INCHAUSPE Henry (jusqu'à l'OJ N°11), INCHAUSPE Laurent (jusqu'à l'OJ N°23), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole représentée par LARRALDE Ximun suppléant (jusqu'à l'OJ N°11), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°13), IRIGOYEN Jean-François, ITHURRALDE Éric, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°17), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°16), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°11), LARRANDA Régine (jusqu'à l'OJ N°16), LARRASA Leire, LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°16), LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°17), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°19), MASSONDO BESSOUAT Laurence, MILLET-BARBÉ Christian (jusqu'à l'OJ N°16), MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°11), MOUESCA Colette, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°16), NÉGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°11), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°11), OÇAFRAIN Michel représenté par DOLHARÉ ÇALDUMBIDE Katixa suppléante, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maite représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves, POYDESSUS Dominique représenté par POUCHULU Laetitia suppléante, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°11), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin (jusqu'à l'OJ N°16), TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, TURCAT Joëlle, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°16), VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°16), VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°16), YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ALLEMAN Olivier, ARZELUS ARAMENDI Paulo, BARUCQ Guillaume, BERÇAÏTS Christian, CASCINO Maud, CASTREC Valérie, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DERVILLE Sandrine, DUBOIS Alain, DUPREUILH Florence, ETCHEBERRY Jean-Jacques, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, IRUME Jean-Michel, JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu, LARRALDE André, LOUPIEN-SUARES Déborah, MIALOCQ Marie-Josée, NABARRA Dorothée.

PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à ALQUIÉ Nicolas, ARZELUS ARAMENDI Paulo à COTINAT Céline, BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel, BÈGUE Catherine à POYDESSUS Jean-Louis (à compter de l'OJ N°12), CARRICART Pierre à CARRIQUE Renée (à compter de l'OJ N°18), CASCINO Maud à VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°16), CHASSERIAUD Patrick à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°17), CORRÉGÉ Loïc à ERREMUNDEGUY Joseba, DARGAINS Sylvie à VAQUERO Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°16), DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DAMESTOY Hervé à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°12), DERVILLE Sandrine à MARTI Bernard, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé (jusqu'à l'OJ N°11), DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, ETCHEBERRY Jean-Jacques à ELGART Xavier, ETCHEMENDY René à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°12), ETXELEKU Peio à DANTIACQ Pascal (à compter de l'OJ N°17), EZCURRA Mirentxu à LEIZAGOYEN Sylvie (à compter de l'OJ N°17), GASTAMBIDE Arño à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°12), HEUGUEROT Daniel à HIRIGOYEN Fabiene (à compter de l'OJ N°16), IDIART Dominique à IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°17), IDIART Michel à INCHAUSPE Laurent (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°23), IRUME Jean-Michel à ITHURRALDE Éric, LAIGUILLON Cyrille à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°12), LARRALDE André à SAINT-ESTEVEN Marc, LARRANDA Régine à LARRASA Leire (à compter de l'OJ N°17), LASSERRE Florence à SERVAIS Florence (à compter de l'OJ N°17), MASSONDO Charles à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°20), MIALOCQ Marie-Josée à FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°23), MILLET-BARBÉ Christian à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°17), MOCHO Joseph à IRIBARNE Pascal (à compter de l'OJ N°12), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°17), NÉGUELOUART Pascal à JAURIBERRY Bruno (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°17), OÇAFRAIN Jean-Marc à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°12), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude (à compter de l'OJ N°12), KAYSER Mathieu à LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°16).

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 064-200067106-20230204-CC_20230204_018-DE



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

**OJ N° 018 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur JEAN-PIERRE LAFLAQUIERE

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque porte historiquement l'enseignement artistique dans ses compétences, avec la gestion de l'Ecole d'art située à Bayonne depuis 1972 et l'Ecole supérieure d'Art des Rocailles localisée à Biarritz depuis 2008.

Les modalités d'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques, posées par le décret n°2013-156 du 20 février 2013, ont conduit l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque à évoluer vers un statut d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour délivrer un diplôme national validé par l'Etat. L'EPCC, composé de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de l'Etat, a ainsi été créé en juin 2018, à la suite d'un arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dès l'origine, la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine à cet EPCC avait été pressentie, au regard de ses compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette demande d'adhésion a été confirmée par une délibération du Conseil régional du 17 octobre 2022, réuni en séance plénière.

Vu l'arrêté n°R75-2018-06-18-004 du 18 juin 2018 portant création d'un établissement public de coopération culturelle, dénommé Ecole supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) entre l'État et la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu les statuts de l'EPCC ESAPB approuvés par délibération de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 14 avril 2018, et notamment l'article 6-1 qui précise qu'une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à l'EPCC, après sa création, sur proposition du conseil d'administration et après décisions concordantes des assemblées ou organes délibérants respectifs des membres qui le constituent ;

Vu la délibération n° 2022.1755.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 17 octobre dernier, approuvant la volonté de la Région d'entrer dans l'EPCC ESAPB en tant que membre associé ;

Vu la délibération n°2022-32 du 14 décembre 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC ESAPB approuvant l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'EPCC ESAPB et sollicitant la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'État, membres fondateurs de l'EPCC, pour délibérer sur l'intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver, sur le principe, l'intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art Pays Basque. Les statuts modificatifs de l'EPCC en résultant seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors d'une prochaine séance.

.]

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

STATUTS

DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

TITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3

Article 1. Modification de constitution	3
Article 2. Dénomination et siège de l'établissement	3
Article 3. Qualification juridique	3
Article 4. Missions	3
Article 5. Durée	3
Article 6. Entrée, retrait et dissolution	3

TITRE 2 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE 4

Article 7. Organisation générale	4
Article 8. Composition du conseil d'administration .	4
Article 9. Réunion du conseil d'administration	5
Article 10. Attributions du conseil d'administration .	5
Article 11. Le Président du conseil d'administration .	5
Article 12. Le directeur	6
Article 13. Le conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante	6
Article 14. Attributions du conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante	7
Article 15. Conseil de discipline	7

TITRE 3 - RÉGIME PATRIMONIAL, SOCIAL, FINANCIER ET COMPTABLE 7

Article 16. Dispositions générales	7
Article 17. Le budget	7
Article 18. Contributions des membres	7
Article 19. Le comptable	7
Article 20. Régies d'avances et de recettes	7
Article 21. Recettes	7
Article 22. Charges	7
Article 23. Patrimoine de l'EPCC	7
Article 24. Personnel	7
Article 25. Mutualisation	8



Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 216-3 et D-759-5 à D-759-7 ;

Vu la loi n° 2002-6 du 04 janvier 2002 modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque en date du 14 avril 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral de la région Nouvelle-Aquitaine n° R75-2018-06-18-004 en date du 18 juin 2018 portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dénommé « École supérieure d'art Pays Basque » ;

PRÉAMBULE

Fruit de la réunion de l'École supérieure d'art des Rocailles située à Biarritz et de l'École d'art de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à Bayonne, l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) a vu le jour en juillet 2016. L'objectif était de créer une école unique de la Communauté d'agglomération Pays Basque qui propose, depuis la rentrée de septembre 2017, un panel d'activités artistiques, dont des formations reconnues dans le réseau européen de l'enseignement artistique supérieur, autour des sites de Bayonne et de Biarritz :

- un Diplôme National d'Art (option Art), 1er cycle en art de niveau licence qui permet l'inscription des étudiants dans un cursus LMD (Licence - Master - Doctorat) ;
- la prépa Art, classe préparatoire aux concours des écoles supérieures d'art ;
- la prépa Design, classe préparatoire aux formations supérieures en design ;
- les ateliers de pratiques plastiques amateurs ouverts à tous les publics.

De plus l'école est engagée dans des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

C'est une nouvelle école expérimentant de nouveaux fonctionnements autour de 4 axes :

- des artistes au cœur de la pédagogie pour tous,
- un décloisonnement entre les différents parcours,
- un lieu en réseau avec les écoles supérieures d'art et des établissements étrangers poursuivant des objectifs similaires,
- un lieu de ressources pour l'ensemble du territoire et en partenariat avec l'international.

En 2018, l'école a été confrontée à la nécessité de s'adapter au dispositif d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau de l'Union Européenne, qui repose notamment sur la mise en place de parcours en Licence – Master – Doctorat (système LMD).

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Cette adaptation du système français

Publié le

prescrite notamment par le décret n°

ID : 064-200093169-20230403-2023_02-DE

2002-181 du 8 avril 2002, exige que les

établissements publics d'enseignement supérieur disposent d'une autonomie juridique, condition de l'autonomie pédagogique dont la qualité est garantie par l'habilitation par l'État des formations, existantes ou nouvelles en LMD.

Pour les écoles territoriales supérieures d'art, telle que l'ESAPB, la forme juridique retenue est celle de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) régi par le code général des collectivités territoriales (articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21).

Au regard de l'émergence de la Communauté d'agglomération Pays Basque, les élus de cette nouvelle institution se sont orientés vers la création d'un EPCC local propre à l'ESAPB. L'Agglomération a souhaité ici disposer d'un outil dédié, capable de porter des projets spécifiques et de maintenir une identité forte à l'échelle du territoire Pays Basque tout en lui permettant de s'inscrire dans les politiques nationales, régionales et transfrontalières ainsi que de garantir une autonomie de gestion (décisionnelle, financière, ressources humaines, etc.) et de développement notamment concernant l'enseignement supérieur.

Ainsi, l'État et la CAPB ont convenu de donner à l'EPCC « École supérieure d'art Pays Basque » (ESAPB), dans les conditions et limites législatives et réglementaires qui s'imposent à eux, les présents statuts.

Dans un second temps, étant donné sa compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, il a été proposé à la Région Nouvelle-Aquitaine de faire partie intégrante de cet EPCC.

TITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Modification de constitution

Par arrêté préfectoral de la région Nouvelle-Aquitaine n° R75-2018-06-18-004 en date du 18 juin 2018, il a été créé entre :

- l'État,
- la Communauté d'agglomération Pays Basque,

un établissement public de coopération culturelle (ci-après dénommé « EPCC »), à caractère administratif régi notamment par les articles L.1431-1 et suivants et R.1431-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et par les présents statuts.

Vient s'ajouter aux membres fondateurs de l'EPCC ESAPB la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'EPCC jouit de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté décidant de sa création et de la possibilité de s'élargir à d'autres membres.

Article 2. Dénomination et siège de l'établissement

L'EPCC est dénommé :
« École supérieure d'art Pays Basque ».

Il a son siège :
Cité des Arts
3, Avenue Jean Darrigrand
64100 Bayonne.

Il peut transférer son siège en tout autre lieu par décision du conseil d'administration prise à la majorité simple.

Article 3. Qualification juridique

L'EPCC ESAPB a un caractère administratif.

Il s'administre librement dans les conditions prévues par les présents statuts et par les lois et règlements qui lui sont applicables.

Article 4. Missions

4-1. Enseignement supérieur et activités connexes

L'EPCC a pour mission générale de participer au service public de l'enseignement supérieur des arts plastiques dans les conditions prévues par le code de l'éducation et les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques.

A ce titre, il a notamment pour missions :

- d'organiser et de dispenser les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, à vocation professionnalisante et de recherche en vue de l'obtention des diplômes nationaux supérieures d'arts plastiques ;
- de proposer une formation dite préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design ;
- de valoriser les travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et les travaux des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- de développer les coopérations avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires ;
- d'organiser des expositions et des manifestations à caractère pédagogique qui contribuent à la création d'un cadre opérationnel dans la perspective de l'insertion professionnelle des étudiants.

Il est accrédité en vue de la délivrance des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de diplômes conférant un grade universitaire défini à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, sans préjudice de la possibilité pour celui-ci de délivrer d'autres diplômes.

Il peut en outre délivrer des diplômes propres à l'établissement.

Au titre de sa mission d'enseignement supérieur, l'ESAPB propose également une classe préparatoire art aux concours des écoles supérieures d'art et

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

une classe préparatoire des arts aux

Publié le

formations supérieures en design.

ID : 064-200093169-20230403-2023_02-DE



4-2. Éducation artistique et pratiques amateurs

L'autre mission forte de l'EPCC ESAPB réside dans les ateliers de pratiques amateurs qu'elle propose, ouverts à tous les publics.

Il participe également à des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, l'EPCC pourra se voir confier dans le cadre de dispositifs conventionnels des activités ou des missions dans les domaines artistiques liés aux arts plastiques et aux arts visuels.

Article 5. Durée

L'établissement est constitué sans limitation de durée. Il pourra être dissout et liquidé dans les conditions définies par les dispositions de l'article 6.

Article 6. Entrée, retrait et dissolution

Les règles d'entrée d'un nouveau membre, de retrait d'un membre et de dissolution de l'EPCC sont fixées par les articles R. 1431-3 et R.1431-19 à R.1431-21 du code général des collectivités territoriales.

6-1. Entrée d'un nouveau membre

Une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à l'EPCC, après sa création, sur proposition du conseil d'administration et après décisions concordantes des assemblées ou des organes délibérants respectifs des membres qui le constituent.

6-2. Retrait d'un membre

Un membre de l'EPCC pourra se retirer, sous la double condition suivante :

- Il devra notifier son intention au conseil d'administration de l'établissement au plus tard le 1er avril de l'année de son retrait.
- En cas d'accord du conseil d'administration sur le retrait et ses conditions matérielles et financières,

celui-ci est arrêté par le représentant de l'État.

Le retrait prend effet au 31 décembre de l'année considérée.

En l'absence d'accord entre les parties, le retrait sera réglé selon les dispositions du II de l'article R 1431-19 du CGCT.

6-3. Dissolution

L'EPCC est dissout à la demande de l'ensemble de ses membres. La dissolution est prononcée par arrêté du représentant de l'État. Elle prend effet au 31 décembre de l'année au cours de laquelle elle a été demandée.

TITRE 2 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Article 7. Organisation générale

L'établissement est administré par un conseil d'administration et son Président.

Il est dirigé par un directeur assisté par un conseil pédagogique, scientifique et de la vie étudiante.

Article 8. Composition du conseil d'administration

8-1. Composition

Conformément aux dispositions de l'article L.1431-3 du CGCT, le conseil d'administration est composé de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à 1.

Le conseil d'administration est composé de 19 membres titulaires.

Pour chacun des représentants élus ou désignés, un suppléant est élu ou désigné dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

Il est composé comme suit.

- 10 représentants de la Communauté d'agglomération Pays Basque désignés en son sein par son conseil communautaire ;
- 2 représentants de l'État désignés par le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- 1 représentant de la Région-Nouvelle-Aquitaine désigné au sein du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- 2 personnalités qualifiées désignées conjointement par les membres de l'EPCC ;
- 2 représentants élus du personnel ;
- 2 représentants élus des étudiants.

8-2. Désignation des membres du conseil d'administration et durée de leur mandat

Représentants de l'État

L'État est représenté au conseil d'administration par le Directeur Régional des Affaires Culturelles et le

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

conseiller arts en arts plastiques et

Publié le

visuels de la DRAC ou leurs

ID : 064-200093169-20230403-2023_02-DE

représentants.



Représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine est représentée au sein du conseil d'administration par 1 représentant, désigné au sein du conseil régional, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Représentants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Les représentants de la Communauté d'agglomération Pays Basque sont désignés par le conseil communautaire en son sein, pour la durée de leur mandat électif.

Personnalités qualifiées

Conformément à l'article R.1431-4 du code général des collectivités territoriales, les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par la Communauté d'agglomération Pays Basque, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine pour une durée de trois ans renouvelable.

En l'absence d'accord, l'État, la Communauté d'agglomération Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine procéderont à un vote pour nommer deux personnalités qualifiées, sur proposition du Directeur de l'ESAPB.

Ces désignations tiennent compte de l'expérience professionnelle et artistique confirmée des personnes issues du milieu artistique ou culturel, du milieu économique ou social intéressant les activités de l'EPCC.

Représentants des personnels et des étudiants

Les représentants du personnel sont élus pour une durée de trois ans selon des modalités définies dans le règlement intérieur de l'EPCC.

Les représentants des étudiants sont élus pour une durée d'un an selon des modalités définies dans le règlement intérieur de l'EPCC.

8-3. Participants

La direction et le responsable administratif et financier participent au conseil d'administration avec voix consultative, sauf lorsqu'ils sont personnellement concernés par l'affaire en discussion.

Le Président peut inviter au conseil d'administration pour avis toute personne dont il juge la présence utile au regard de l'ordre du jour.

8-4. Empêchement des membres désignés ou élus du conseil d'administration

En l'absence de son suppléant, un membre du conseil d'administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

En cas de vacance ou de perte de la qualité au titre de laquelle les membres sont désignés, pour quelque cause que ce soit, survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres prévus ci-dessus, un autre représentant est désigné ou élu dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

8-5. Conditions d'exercice des fonctions de membres désignés ou élus du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction à titre gratuit.

Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement prévues par la réglementation en vigueur.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises.

Article 9. Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président qui en fixe

l'ordre du jour. Il se réunit au moins deux fois par an.

Il est réuni de droit à la demande de la moitié de ses membres.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 10. Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère notamment sur :

- les orientations générales de la politique de l'établissement et, le cas échéant, un contrat d'objectifs ;
- l'organisation de la scolarité et des études et de toutes actions et événements proposés par l'établissement, après avis du conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante ;
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- le budget et ses modifications ;
- le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;
- les droits de scolarité ;
- les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents ;
- la fixation du régime indemnitaire des agents de l'établissement et la fixation des conditions de rémunération des agents non titulaires ;
- les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;
- les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;
- les projets de concession et de délégation de service public ;

l'acceptation des dons et legs ;

- les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le directeur ;
- les transactions ;
- les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet.

Il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur.

Celui-ci rend compte, lors de la plus prochaine séance du conseil, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Article 11. Le Président du conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration est élu par le conseil d'administration en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Le Président est assisté d'un Vice-Président élu dans les mêmes conditions.

Il convoque le conseil d'administration au moins deux fois par an.

Il préside les séances du conseil.

Il propose au conseil de délibérer sur la nomination et la cessation de fonctions du directeur de l'établissement dont la procédure de recrutement est fixée par l'article 12 des présents statuts. Sur cette base, le Président est autorisé à nommer le directeur de l'établissement, dans les conditions prévues aux articles L.1431-5 et R. 1431-10 du code général des collectivités territoriales.

Il nomme le personnel de l'établissement, sur proposition et après avis du directeur.

Il peut déléguer sa signature au directeur.

Article 12. Le directeur

12-1. Nomination

Le directeur est recruté en application des dispositions des articles R. 1431-10 à R. 1431-15 du CGCT et de l'article 3 de la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifié par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006.

Les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de directeur. Après réception et examen des candidatures, elles établissent cette liste à l'unanimité.

Au vu des projets d'orientations pédagogiques, artistiques, culturelles et scientifiques présentées par chacun des candidats figurant sur la liste précitée, le conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le ou les candidats de son choix.

Le Président du conseil d'administration nomme le directeur parmi la liste de candidats établie par les personnes publiques représentées au conseil d'administration, sur la proposition de cet organe.

12-2. Mandat

Le premier mandat du premier directeur est de cinq ans. Le directeur bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat.

Ce mandat est renouvelable par périodes de trois ans. Dans ce cas, au terme de son mandat, le directeur devra présenter un bilan de son mandat, l'actualisation de son projet ou un nouveau projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques et scientifiques, qui sera examiné par le conseil d'administration.

En cas d'approbation de ce projet par le conseil, le mandat du directeur sera renouvelé.

Dans le cas contraire, le conseil lancera un appel à candidatures en vue de recruter un nouveau directeur.

La durée du mandat des directeurs ultérieurs sera comprise entre trois et

cinq ans, renouvelable par périodes de trois ans.

12-3. Responsabilités

Le directeur dirige l'établissement et à ce titre :

- il élabore et met en œuvre le projet pédagogique, artistique et culturel pour lequel il a été nommé et rend compte de l'exécution de ce projet au conseil d'administration ;
- il s'assure de l'exécution des programmes d'enseignement de l'établissement ;
- il délivre les diplômes nationaux pour lesquels l'établissement a reçu une habilitation du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que les diplômes propres à l'établissement ;
- il assure le bon fonctionnement de l'établissement, le respect de l'ordre et de la discipline ;
- il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- il prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- il assure la direction de l'ensemble des services ;
- il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- il est consulté, pour avis, par le Président du conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'établissement.

Il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité.

12-4. Règles particulières relatives au directeur de l'EPCC

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat électif dans l'une des collectivités territoriales membre de l'établissement et avec toute fonction dans un groupement qui en est membre ainsi qu'avec celle de membre du conseil d'administration de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Le directeur ne peut prendre

Publié le

conserver aucun intérêt dans les

ID : 064-200093169-20230403-2023_02-DE

entreprises en rapport avec

l'établissement, n'occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte, à l'exception des filiales de l'établissement.

Si après avoir été mis à même de présenter ses observations, il est constaté que le directeur a manqué à ces règles, ou, si ce dernier a commis une faute grave, il est démis d'office de ses fonctions par le conseil d'administration, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Article 13. Le conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante

Le conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante de l'établissement est composé des membres suivants :

- le directeur qui le préside ;
- 3 représentants des enseignants élus pour une période de trois ans renouvelable ;
- 1 représentant du personnel administratif et technique élus pour une période de trois ans renouvelable ;
- 2 représentants et 2 suppléants des étudiants élus pour une période d'un an renouvelable ;
- 2 personnalités qualifiées appartenant au milieu professionnel, désignées pour une période de trois ans par la Direction.

Le directeur peut inviter à participer aux séances du conseil, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Le règlement intérieur de l'établissement détermine les modalités d'élection des membres titulaires et suppléants élus du conseil d'orientation pédagogique.

Les fonctions de membre du conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante sont exercées à titre gratuit.

Article 14. Attributions du conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante

Le conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante (COPSVE) est une instance consultative et de concertation qui émet des avis sur les questions relatives aux activités pédagogiques, scientifiques et culturelles de l'établissement. Il peut formuler des propositions en vue de la détermination de l'ordre du jour du conseil d'administration.

Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du directeur ou à la demande de la moitié de ses membres.

Le directeur présente le rapport des travaux du conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante devant le conseil d'administration.

Article 15. Conseil de discipline

La composition et les modalités de fonctionnement du conseil de discipline sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont l'avertissement, le blâme, l'exclusion de l'établissement pour une durée déterminée et l'exclusion définitive de l'établissement.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que l'étudiant ait été mis à même de présenter ses observations.

L'exclusion temporaire ou définitive ne peut être prononcée que sur avis conforme du conseil de discipline.

TITRE 3 - RÉGIME PATRIMONIAL, SOCIAL, FINANCIER ET COMPTABLE

Article 16. Dispositions générales

Les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics sont applicables à l'établissement.

Article 17. Le budget

Chaque année, un projet de budget est adopté avant le 31 décembre pour l'exercice budgétaire de l'année civile suivante.

Le budget définitif est adopté par le conseil d'administration avant le 31 mars de l'exercice auquel il se rapporte.

Article 18. Contributions des membres

Les contributions des membres sont fixées en même temps que le vote du budget de l'EPCC tel que prévu à l'article 18.

Article 19. Le comptable

Le comptable de l'établissement est un comptable direct de la Direction générale des Finances Publiques ayant la qualité de comptable principal. Il est nommé par le préfet, sur avis conforme du directeur départemental des finances publiques.

Article 20. Régies d'avances et de recettes

Le directeur peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, créer des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales.

Article 21. Recettes

Les recettes de l'établissement comprennent notamment :

- les contributions de ses membres ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 064-200093169-20230403-2023_02-DE

les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et de toutes autres personnes publiques ou

privées ;

- les dons et legs ;
- le produit des droits d'inscription des usagers ;
- le produit des contrats et des concessions ;
- le produit de la vente de publications et de documents ;
- le produit des manifestations artistiques ou culturelles organisées par l'établissement ;
- les revenus des biens meubles et immeubles ;
- le produit du placement de ses fonds ;
- le produit des aliénations et, d'une manière générale, toutes recettes autorisées par les lois et règlements ;
- le produit de la taxe d'apprentissage ;
- les contributions liées au mécénat ;
- le fonds de dotation.

Article 22. Charges

Les charges de l'établissement comprennent notamment les frais de personnel, les frais de fonctionnement et d'équipement et, de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement par l'établissement de ses missions.

Article 23. Patrimoine de l'EPCC

Les biens immobiliers occupés par l'EPCC sont propriété de la Communauté d'agglomération Pays Basque. L'EPCC bénéficie de l'affectation, de la mise à disposition ou du droit d'utilisation de ce patrimoine.

Les modalités sont fixées par convention.

Article 24. Personnel

L'ensemble des personnels de l'établissement sont des agents de droit public, qu'ils soient agents titulaires ou agents contractuels et sont soumis aux dispositions du code général de la fonction publique.

Article 25. Mutualisation

La Communauté d'agglomération Pays Basque peut mettre à disposition des compétences pour la gestion de l'établissement en ce qui concerne notamment la gestion des ressources humaines, la gestion financière, budgétaire et comptable, les outils informatiques, réseaux et systèmes d'information, l'entretien et la maintenance du patrimoine, etc.

Cette mise à disposition prend la forme d'une convention.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230403-2023_02-DE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-03

OBJET : RENOUELEMENT DES MANDATS DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-03 : RENOUELEMENT DES MANDATS DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Conformément à l'article R.1431-4 du code général des collectivités territoriales, les personnalités qualifiées désignées conjointement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'État pour une durée de trois ans renouvelables,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 18/06/2018 portant création de l'EPCC ESAPB et l'article 8.2 de ses statuts, son conseil d'administration est composé de deux personnalités qualifiées,

Considérant que :

- Madame Nora MARTIROSYAN, artiste et cinéaste, professeure à l'EBABX,
et
- Monsieur Denis LABORDE, ethnomusicologue, Directeur de recherche au CNRS, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales,

ont été désignés en tant que personnalités qualifiées de l'EPCC ESAPB en janvier 2020,

Considérant que leur mandat de trois ans est arrivé à échéance,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'État ont conjointement décidé de renouveler les mandats de Madame Nora MARTIROSYAN et Monsieur Denis LABORDE pour une durée de trois ans.

Acte

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte du renouvellement des mandats, en tant que personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'EPCC ESAPB, de Madame Nora MARTIROSYAN et Monsieur Denis LABORDE pour une durée de trois ans.

Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023
Date d'affichage le : 03/04/2023



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-04

OBJET : RENDU ACTE DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2022

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-04 : RENDU ACTE DES MARCHES PUBLICS PASSÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2022

Conformément à la délibération n° 2021-23 du conseil d'administration du 13 décembre 2021, la Directrice rend acte au conseil d'administration, à chaque début d'année civile, des marchés passés en procédure adaptée qu'elle a signés sur l'année N-1,

Aussi, ci-après la liste des marchés publics passés en procédure adaptée et signés par la Directrice en 2022 :

n° 2022-01 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Isotta TRASTEVERE

Montant : 1 200,00 € HT

Notification : 08/03/2022

Durée du marché : Du 28/02/2022 au 04/03/2022

n°2022-02 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Paul SOCHACKI

Montant : 12 000,00 € HT

Notification : 08/03/2022

Durée du marché : Du 21/02/2022 au 24/06/2022

n° 2022-03 : Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Eddie LADOIRE

Montant : 1 200,00 € HT

Notification : 23/03/2022

Durée du marché : Du 22/03/2022 au 25/03/2022

n°2022-04 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Compagnie CREATURE PRODUCTION pour Marguerin LE LOUVIER et Elodie PETIT

Montant : 1200,00 € HT

Notification : 09/03/2022

Durée du marché : Du 22/03/2022 au 24/03/2022

n°2022-05 – Matériel informatique de marque Apple

Co-contractant : ECONOM

Montant : Accord cadre à bons de commande sans montant minimum avec maximum de 95 000 € HT

Notification : 06/05/2022

Durée du marché : 1 an à compter de la date de notification



n° 2022-06 – Expert artistique en partenariats transfrontaliers et internationaux

Co-contractant : Pedro AGUIRRE AZKARATE

Montant : 24 000 € TTC annuels

Notification : 31/05/2022

Durée du marché : 1 an à compter du 01/09/2022 reconductible deux fois par période de 1 an

n°2022-07 – Prestations de services en qualité de technicien audiovisuel et multimédia

Co-contractant : Clémence GOMEZ

Montant : Accord cadre à bons de commande sans montant minimum avec maximum de 7 000 € HT sur la période initiale et de 2 800 € HT sur les périodes de reconduction

Notification : 03/10/2022

Durée du marché : 3 mois à compter du 01/10/2022 reconductible 3 fois par période de 1 mois

n° 2022-08 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Bruno PERRAMANT

Montant : 9 000,00 € HT

Notification: 15/09/2022

Durée du marché : 1^{er} semestre 2022-23

n° 2022-09 - Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : June CRESPO

Montant : 9 000,00 € HT

Notification : 15/09/2022

Durée du marché : semestre 2022-23

n°2022-10 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Jean-Marie PERDRIX

Montant : 6 000,00 € HT

Notification : 15/09/2022

Durée du marché : 2^{ème} semestre 2022-23

n° 2022-11- Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Pauline CURNIER

Montant : 9 000,00 € HT

Notification : 30/11/2022

Durée du marché : 1^{er} semestre 2022-23

n° 2022-12 – Achat de titres restaurant pour les agents de l'ESAPB



Co-contractant : EDENRED

Montant : Accord cadre à bons de commande sans montant minimum avec maximum de 35 000 € HT annuels

Notification : 02/12/2022

Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2023 reconductible 3 fois par périodes de 1 an

n° 2022-13 - Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Jean-Christophe BAILLY

Montant : 1 200,00 € HT

Notification : 22/11/2022

Durée du marché : Du 22/11/2022 au 23/11/2022

Acte

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de ces marchés passés en procédure adaptée en 2022.

Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,

Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE



Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023

Date d'affichage le : 03/04/2023



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230403-2023_04-DE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-05

OBJET : RENDU ACTE DES DONS ET LEGS ACCEPTÉS PAR LA DIRECTRICE EN 2022

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-05 : RENDU ACTE DES DONS ET LES ACCEPTÉS PAR LA DIRECRICE EN 2022

Conformément à la délibération n° 2021-22 du conseil d'administration du 13 décembre 2021, la Directrice rend acte au conseil d'administration, à chaque début d'année civile, des dons et legs qu'elle a acceptée sur l'année N-1,

Aussi, ci-après la liste des dons et legs acceptés par la Directrice en 2022 :

1 – Pour rappel, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a fait don à l'ESAPB de trois rétroprojecteurs (deux Liesegang OHP 3500 et un Simda Focus).

Conformément à la délibération n°2021-22 du conseil d'administration du 13 décembre 2021, la Directrice de l'ESAPB a accepté provisoirement ce don, à titre conservatoire. Par délibération n°2022-11 du 23 mars 2022, le conseil d'administration a accepté à titre définitif ce don.

2 – Des dons de ressources documentaires (livres, DVD) ont également été faits qui sont venus intégrer le fonds documentaire de l'ESAPB (*détail en annexe 5*).

Aucun legs n'a été accepté en 2022.

Acte

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de ces dons acceptés en 2022.

Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de ces dons acceptés en 2022.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE



Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023

Date d'affichage le : 03/04/2023



LISTE DES DONNS DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

intégrées au fonds de l'EPCC
au cours de l'année civile 2022

Livres

ID ESAPB	Titre	Auteur	Éditeur
5678	IN MY HEAD	Jean-Pierre Greff et Nic Ulmi	HEAD Genève
5679	OUT OF MY HEAD	Jean-Pierre Greff et Nic Ulmi	HEAD Genève
5680	L'histoire de l'art en France	Lyne Therrien	CTHS Edition
5724	Accepte-le \ Un album portugais 1919-1979	Céline Gaille	The eyes publishing
5726	Luigi Ghirri - L'amico infinito	Claude Nori	Contrejour
5736	Tentation de disparition	Jean-Michel Leligny	Editions de Juillet
5828	Video/Art	Barbara London	Phaidon
5829	Oteiza Chillida \ Dialogo en los anos 50 y 60	Javier Gonzales de Durana	San Telmo Museoa
5836	Jean-Luc Poivret \ Tout peindre	Jean Attali, Philippe Pigué	Supernova project
5839	Bruno Perramant	Valérie Da Costa	Le regard
5840	+ Photographie # vol. 3 \ Les acquisitions des collections publiques	Marie Robert, Collectif Préface Roselyne Bachelot-Narquin	Le bec en l'air éditions
5841	The Creator Doctus Constellation \ Exploring a new model for a doctorate in the arts	Collectif	Gerrit Rietveld Academie, EQ-Arts
5842	Chroniques - Alexandrie Aix Marseille \ 15 ans de coopération artistique et pédagogique entre les deux rives	Collectif	École supérieure d'art d'Aix en Provence
5843	Une disposition au dehors	Collectif	École nationale supérieure d'art de Limoges
5855	+ Photographie # vol. 3 \ Les acquisitions des collections publiques	Marie Robert, Collectif Préface Roselyne Bachelot-Narquin	Le bec en l'air éditions
5858	Guy Limone - Amongst	Françoise Gaillard	Galerie Perrotin



Périodiques

ID ESAPB	Titre
5768	Mouvement # 21 Grains de sable
5769	Mouvement # 25 Points de fuite
5770	Mouvement # 32 Scénographie - Peter Sloterdijk - Christian Rizzo - Jordi Colomer - Gavin Bryars - Alec Soth
5771	Mouvement # 33-34 Numéro anniversaire
5772	Mouvement # 35
5773	Mouvement # 36-37 Un autre Brésil

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-06

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2022

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-06 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2022

Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Bayonne, Receveur de l'École supérieure d'art Pays Basque, a communiqué le compte de gestion 2022 du budget de l'École supérieure d'art Pays Basque.

Le compte de gestion est soumis à examen pour formulations d'éventuelles observations ou réserves jugées utiles.

L'étude de ce document fait apparaître la stricte concordance des résultats 2022 avec le compte administratif 2022 qui est soumis à cette même séance.

Vote :


Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- d'arrêter les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément au compte de gestion annexé (annexe 6) relatif à l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022 ;
- de déclarer que le compte de gestion dressé pour 2022 par Monsieur le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE



Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023
Date d'affichage le : 03/04/2023



ECOLE SUPERIEURE D'ART PB BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pierre JORAJURIA
M Pierre JORAJURIA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 31/03/2022
DU 01/04/2022 AU 06/02/2023

064036 SGC BAYONNE

Population 323687
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 28</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 37</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 57</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>58</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	6,08	Dotations	0,30
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	537,25
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	302,80
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	208,36
Autres immobilisations corporelles	413,92	Subventions transférables	6,67
Total immobilisations corporelles (nettes)	413,92	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	420,00	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 055,38
Créances	8,73	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4,76
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	976,05	Fournisseurs ⁽²⁾	343,90
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	0,60
TOTAL ACTIF CIRCULANT	984,78	Total dettes à court terme	344,50
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	344,50
		Comptes de régularisations	0,14
TOTAL ACTIF	1 404,78	TOTAL PASSIF	1 404,78

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	147 934,65	141 853,80	6 080,85	5 429,21
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 924 454,64	1 510 535,16	413 919,48	380 400,54
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	2 072 389,29	1 652 388,96	420 000,33	385 829,75	

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	8 730,93		8 730,93	12 039,35
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				1 350 000,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	976 050,64		976 050,64	599 074,98
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		984 781,57		984 781,57	1 961 114,33

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 057 170,86	1 652 388,96	1 404 781,90	2 346 944,08

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	300,00	
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	537 252,53	314 559,74
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	302 803,03	
	Résultat de l'exercice	208 359,15	401 931,55
	Subventions transférables	6 667,00	10 000,00
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
Subventions non transférables			
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		1 055 381,71	726 491,29

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	4 763,00	
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	4 763,00	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	343 899,19	186 767,75
	Dettes fiscales et sociales	600,00	80 000,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		3 003,92
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	344 499,19	269 771,67	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	138,00	1 350 681,12
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	138,00	1 350 681,12
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 404 781,90	2 346 944,08

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**Compte de Résultat Synthétique**

En Milliers d'Euros

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	0,76	
Dotations et subventions reçues	2 804,39	2 798,53
Produits des services	380,90	332,79
Autres produits	8,24	12,85
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 194,29	3 144,16
Traitements, salaires, charges sociales	1 569,89	1 526,93
Achats et charges externes	1 144,74	990,63
Participations et interventions	8,66	5,00
Dotations aux amortissements et provisions	216,42	123,56
Autres charges	50,08	39,41
Charges courantes non financières	2 989,78	2 685,53
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	204,51	458,63
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	204,51	458,63
Produits exceptionnels	4,86	
Charges exceptionnelles	1,01	56,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3,85	-56,70
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	208,36	401,93

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT 2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes	758,73	
Produits services, domaine et ventes div	380 898,76	332 785,29
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	8 237,75	12 845,21
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	2 804 394,95	2 798 533,60
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	3 194 290,19	3 144 164,10
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 120 063,07	1 008 507,26
Charges sociales	449 824,80	518 419,62
Achats et charges externes	1 144 742,12	990 632,95
Impôts et taxes	47 745,21	37 725,37
Dotations amortissements des immob	211 658,91	123 564,27
Dot amort sur charges à répartir		

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE



Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT 2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions	4 763,00	
Autres charges	2 330,54	1 683,37
Contingents et participations		
Subventions	8 655,45	5 000,00
TOTAL II	2 989 783,10	2 685 532,84
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	204 507,09	458 631,26
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT 2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	204 507,09	458 631,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	1 479,06	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	3 383,40	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	4 862,46	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	880,00	20,00
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations	130,40	56 679,71
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	1 010,40	56 699,71

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT 2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 852,06	-56 699,71
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 199 152,65	3 144 164,10
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 990 793,50	2 742 232,55
RESULTAT DE L'EXERCICE	208 359,15	401 931,55

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Exercice 2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Exercice 2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

Exercice 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	330 628,00	3 467 016,03	3 797 644,03
Titres de recette émis (b)	311 087,43	3 239 422,17	3 550 509,60
Réductions de titres (c)		1 173,66	1 173,66
Recettes nettes (d = b - c)	311 087,43	3 238 248,51	3 549 335,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	330 628,00	3 467 016,03	3 797 644,03
Mandats émis (f)	125 598,22	3 180 757,44	3 306 355,66
Annulations de mandats (g)		150 868,08	150 868,08
Depenses nettes (h = f - g)	125 598,22	3 029 889,36	3 155 487,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	185 489,21	208 359,15	393 848,36
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-61 270,01		185 489,21		124 219,20
Fonctionnement	401 931,55	99 128,52	208 359,15		511 162,18
TOTAL I	340 661,54	99 128,52	393 848,36		635 381,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	340 661,54	99 128,52	393 848,36		635 381,38

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	603 820,00	107 199,68	711 019,68	528 095,29	67 668,08	460 427,21	250 592,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 384 980,00	101 566,00	2 486 546,00	2 424 243,85	83 200,00	2 341 043,85	145 502,15
65	Autres charges de gestion courante	14 200,00	1 200,00	15 400,00	10 985,99		10 985,99	4 414,01
67	Charges exceptionnelles	4 480,00	600,00	5 080,00	1 010,40		1 010,40	4 069,60
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions		4 763,00	4 763,00	4 763,00		4 763,00	
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	5 900,00	7 107,87	13 007,87				13 007,87
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 013 380,00	222 436,55	3 235 816,55	2 969 098,53	150 868,08	2 818 230,45	417 586,10
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	19 540,00		19 540,00				19 540,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 960,00	90 699,48	211 659,48	211 658,91		211 658,91	0,57
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	140 500,00	90 699,48	231 199,48	211 658,91		211 658,91	19 540,57
TOTAL GENERAL		3 153 880,00	313 136,03	3 467 016,03	3 180 757,44	150 868,08	3 029 889,36	437 126,67

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	5 244,83		5 244,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	5 244,83		5 244,83
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	84 927,50		84 927,50
2184	Mobilier	11 845,27		11 845,27
2188	Autres immobilisations corporelles	19 947,62		19 947,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	116 720,39		116 720,39
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	121 965,22		121 965,22
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	121 965,22		121 965,22
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	3 333,00		3 333,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00		3 333,00
2188	Autres immobilisations corporelles	300,00		300,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	300,00		300,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 633,00		3 633,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 598,22		125 598,22

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	99 128,52		99 128,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	99 128,52		99 128,52
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	99 128,52		99 128,52
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	99 128,52		99 128,52
28051	Concessions et droits similaires	12 948,17		12 948,17
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	3 104,54		3 104,54
28182	Matériel de transport	5 528,76		5 528,76
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	99 895,04		99 895,04
28184	Mobilier	34 784,76		34 784,76
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	55 397,64		55 397,64
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 658,91		211 658,91
10251	Dons et legs en capital	300,00		300,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	300,00		300,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	211 958,91		211 958,91
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	311 087,43		311 087,43

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	7 009,86	1 127,39	5 882,47
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	37 236,63	3 404,97	33 831,66
60621	Achats non stockés de combustibles	56 149,29	3 550,00	52 599,29
60622	Achats non stockés de carburants	1 280,68		1 280,68
60623	Achats non stockés d'alimentation	1 046,14		1 046,14
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	51 338,99	39,97	51 299,02
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	4 533,39		4 533,39
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	8 160,99		8 160,99
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	748,18		748,18
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	3 801,57		3 801,57
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	2 558,16		2 558,16
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	5 967,18		5 967,18
611	Contrats prestations de services	62 947,99	24 663,54	38 284,45
6132	Services extérieurs - locations immobilières	2 280,00		2 280,00
6135	Services extérieurs - locations mobilières	1 771,32	64,81	1 706,51
615221	Bâtiments publics	890,40		890,40
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	1 849,44		1 849,44
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	776,18		776,18
6156	Services extérieurs - maintenance	5 011,97	45,60	4 966,37
6161	Multirisques	2 078,94		2 078,94
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	5 217,02		5 217,02
6168	Autres	1 206,23		1 206,23
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	1 238,60		1 238,60

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Dépenses nettes

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S2LO

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	7 519,80	1 020,00	6 499,80



Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6188	Services extérieurs - autres frais divers	20 787,38	200,00	20 587,38
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	84 092,47		84 092,47
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	1 926,00		1 926,00
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	150,00		150,00
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	3 798,62		3 798,62
6247	Transports - transports collectifs	19 791,10		19 791,10
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	4 756,61		4 756,61
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	3 429,80		3 429,80
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	1 621,11		1 621,11
6261	Frais d'affranchissement	2 481,51	114,14	2 367,37
6262	Frais de télécommunications	4 116,66	1 553,90	2 562,76
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	130,81		130,81
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	3 295,00		3 295,00
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	105 025,48	31 883,76	73 141,72
6288	Autres services extérieurs	73,79		73,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	528 095,29	67 668,08	460 427,21
6218	Autre personnel extérieur au service	764 314,91	80 000,00	684 314,91
6331	Versement mobilité	21 613,95		21 613,95
6332	Cotisations versées au FNAL	1 024,81		1 024,81
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	21 864,56		21 864,56
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	3 241,89		3 241,89
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	209 621,71		209 621,71
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	500,00		500,00
64131	Personnel non titulaire - rémunération	927 136,22	2 900,00	924 236,22

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	3 000,00	300,00	2 700,00
6451	Charges securite sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	298 624,97		298 624,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	97 003,80		97 003,80
6454	Charges securite sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	36 467,67		36 467,67
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	20 342,36		20 342,36
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	3 023,00		3 023,00
6488	Autres charges de personnel	16 464,00		16 464,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 424 243,85	83 200,00	2 341 043,85
6512	Droits d'utilisation Informatique en nuage	325,00		325,00
6518	Autres	1 331,11		1 331,11
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	674,10		674,10
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	8 655,45		8 655,45
65888	Autres	0,33		0,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	10 985,99		10 985,99
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	880,00		880,00
678	Autres charges exceptionnelles	130,40		130,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 010,40		1 010,40
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	4 763,00		4 763,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	4 763,00		4 763,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 969 098,53	150 868,08	2 818 230,45
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	211 658,91		211 658,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 658,91		211 658,91
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	211 658,91		211 658,91

S²LO

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 180 757,44	150 868,08	3 029 889,36



Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S2LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	33 458,86		33 458,86
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 637,00		5 637,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	39 095,86		39 095,86
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	265 726,32	723,00	265 003,32
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	116 345,44	450,00	115 895,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	382 071,76	1 173,00	380 898,76
7388	Autres taxes diverses	758,73		758,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	758,73		758,73
74718	Autres participations de l'Etat	70 282,85		70 282,85
7472	Participations - Régions	7 000,00		7 000,00
74748	Participations des autres Communes	120,00		120,00
74751	Participations - GFP de rattachement	2 719 986,00		2 719 986,00
7478	Participations - autres organismes	7 006,10		7 006,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	2 804 394,95		2 804 394,95
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 238,41	0,66	8 237,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	8 238,41	0,66	8 237,75
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	1 479,06		1 479,06
7788	Produits exceptionnels divers	50,40		50,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 529,46		1 529,46
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 236 089,17	1 173,66	3 234 915,51
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	3 333,00		3 333,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00		3 333,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 333,00		3 333,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 239 422,17	1 173,66	3 238 248,51

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10251	Dons et legs en capital						300,00		300,00		300,00
1025	Sous Total compte 1025						300,00		300,00		300,00
102	Sous Total compte 102						300,00		300,00		300,00
1068	Excéd de fonctionnement capitalisé		314 559,74		123 564,27		99 128,52		537 252,53		537 252,53
106	Sous Total compte 106		314 559,74		123 564,27		99 128,52		537 252,53		537 252,53
10	Sous Total compte 10		314 559,74		123 564,27		99 428,52		537 552,53		537 552,53
110	Report à nouveau solde créditeur			99 128,52	401 931,55			99 128,52	401 931,55		302 803,03
11	Sous Total compte 11			99 128,52	401 931,55			99 128,52	401 931,55		302 803,03
12	Résultat exercice excéd déficit		401 931,55	401 931,55				401 931,55	401 931,55		0,00
12	Sous Total compte 12		401 931,55	401 931,55				401 931,55	401 931,55		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		10 000,00						10 000,00		10 000,00
131	Sous Total compte 131		10 000,00						10 000,00		10 000,00
13911	Subv équipt transf - Etat EPN					3 333,00		3 333,00		3 333,00	

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391					3 333,00		3 333,00		3 333,00	
139	Sous Total compte 139					3 333,00		3 333,00		3 333,00	
13	Sous Total compte 13		10 000,00			3 333,00		3 333,00	10 000,00		6 667,00
1581	Autres provi charges (nb)				4 763,00				4 763,00		4 763,00
158	Sous Total compte 158				4 763,00				4 763,00		4 763,00
15	Sous Total compte 15				4 763,00				4 763,00		4 763,00
	Total classe 1		726 491,29	501 060,07	530 258,82	3 333,00	99 428,52	504 393,07	1 356 178,63	3 333,00	855 118,56
2051	Concessions et droits similaires	142 689,82				5 244,83		147 934,65		147 934,65	
205	Sous Total compte 205	142 689,82				5 244,83		147 934,65		147 934,65	
20	Sous Total compte 20	142 689,82				5 244,83		147 934,65		147 934,65	
2158	Autres instal mat outil tech	21 123,41						21 123,41		21 123,41	
215	Sous Total compte 215	21 123,41						21 123,41		21 123,41	
2182	Mat de transport	51 652,42						51 652,42		51 652,42	

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	788 930,73			2 564,10	84 927,50		873 858,23	2 564,10	871 294,13	
2184	Mobilier	389 142,95				11 845,27		400 988,22		400 988,22	
2188	Autres immobilisations corporelles	559 148,84				20 247,62		579 396,46		579 396,46	
218	Sous Total compte 218	1 788 874,94			2 564,10	117 020,39		1 905 895,33	2 564,10	1 903 331,23	
21	Sous Total compte 21	1 809 998,35			2 564,10	117 020,39		1 927 018,74	2 564,10	1 924 454,64	
28051	Concessions et droits similaires		137 260,61	8 354,98		12 948,17		8 354,98	150 208,78		141 853,80
2805	Sous Total compte 2805		137 260,61	8 354,98		12 948,17		8 354,98	150 208,78		141 853,80
280	Sous Total compte 280		137 260,61	8 354,98		12 948,17		8 354,98	150 208,78		141 853,80
28158	Autres instal mat outil tech		12 946,07	1 645,45		3 104,54		1 645,45	16 050,61		14 405,16
2815	Sous Total compte 2815		12 946,07	1 645,45		3 104,54		1 645,45	16 050,61		14 405,16
28182	Mat de transport		36 541,18	5 528,76		5 528,76		5 528,76	42 069,94		36 541,18
28183	Mat bureau mat informatique		624 332,04	60 812,63		99 895,04		60 812,63	724 227,08		663 414,45
28184	Mobilier		341 164,10	22 613,42		34 784,76		22 613,42	375 948,86		353 335,44

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	12 039,35		395 956,65	399 265,07			407 996,00	399 265,07	8 730,93	
41	Sous Total compte 41	12 039,35		395 956,65	399 265,07			407 996,00	399 265,07	8 730,93	
421	Personnel - rémunérations dues			1 002 113,55	1 002 113,55			1 002 113,55	1 002 113,55		0,00
427	Personnel - oppositions			375,00	375,00			375,00	375,00		0,00
42	Sous Total compte 42			1 002 488,55	1 002 488,55			1 002 488,55	1 002 488,55		0,00
431	Sécurité sociale			162 658,62	162 658,62			162 658,62	162 658,62		0,00
437	Autres organismes sociaux			438 928,06	438 928,06			438 928,06	438 928,06		0,00
43	Sous Total compte 43			601 586,68	601 586,68			601 586,68	601 586,68		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			2 790 388,85	2 790 388,85			2 790 388,85	2 790 388,85		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	1 350 000,00			1 350 000,00			1 350 000,00	1 350 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441	1 350 000,00		2 790 388,85	4 140 388,85			4 140 388,85	4 140 388,85		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			31 141,75	31 141,75			31 141,75	31 141,75		0,00
442	Sous Total compte 442			31 141,75	31 141,75			31 141,75	31 141,75		0,00

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672			64 684,76	64 684,76			64 684,76	64 684,76		0,00
467	Sous Total compte 467		3 003,92	87 046,97	84 043,05			87 046,97	87 046,97		0,00
46	Sous Total compte 46		3 003,92	88 529,97	85 526,05			88 529,97	88 529,97		0,00
4711	Verst des régisseurs			349 944,76	349 944,76			349 944,76	349 944,76		0,00
4712	Viremts réimputés			3 913,07	3 913,07			3 913,07	3 913,07		0,00
47134	Raet : subv		1 350 000,00	3 679 207,00	2 329 207,00			3 679 207,00	3 679 207,00		0,00
47138	Raet : autres			318 482,00	318 482,00			318 482,00	318 482,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713		1 350 000,00	3 997 689,00	2 647 689,00			3 997 689,00	3 997 689,00		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			725,00	725,00			725,00	725,00		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			1 048,00	1 048,00			1 048,00	1 048,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141			1 773,00	1 773,00			1 773,00	1 773,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714			1 773,00	1 773,00			1 773,00	1 773,00		0,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		543,12	47 656,12	47 113,00			47 656,12	47 656,12		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4717	Sous Total compte 4717		543,12	47 656,12	47 113,00			47 656,12	47 656,12		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			650,00	650,00			650,00	650,00		0,00
471	Sous Total compte 471		1 350 543,12	4 401 625,95	3 051 082,83			4 401 625,95	4 401 625,95		0,00
47218	Autres dépenses			723,58	723,58			723,58	723,58		0,00
4721	Sous Total compte 4721			723,58	723,58			723,58	723,58		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			130,81	130,81			130,81	130,81		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			15 358,17	15 358,17			15 358,17	15 358,17		0,00
472	Sous Total compte 472			16 212,56	16 212,56			16 212,56	16 212,56		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		138,00						138,00		138,00
478	Sous Total compte 478		138,00						138,00		138,00
47	Sous Total compte 47		1 350 681,12	4 417 838,51	3 067 295,39			4 417 838,51	4 417 976,51		138,00
	Total classe 4	1 362 039,35	1 620 452,79	10 673 087,53	10 750 580,35			12 035 126,88	12 371 033,14	8 730,93	344 637,19
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			48 641,36	48 641,36			48 641,36	48 641,36		0,00

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51178	Autres valeurs impayées			740,00	740,00			740,00	740,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117			740,00	740,00			740,00	740,00		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	1 536,99		25 726,42	25 103,41			27 263,41	25 103,41	2 160,00	
511	Sous Total compte 511	1 536,99		75 107,78	74 484,77			76 644,77	74 484,77	2 160,00	
515	Compte au trésor	591 946,86		3 245 267,48	2 869 966,40			3 837 214,34	2 869 966,40	967 247,94	
51	Sous Total compte 51	593 483,85		3 320 375,26	2 944 451,17			3 913 859,11	2 944 451,17	969 407,94	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	5 461,13		9 759,04	8 707,47			15 220,17	8 707,47	6 512,70	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	130,00						130,00		130,00	
541	Sous Total compte 541	5 591,13		9 759,04	8 707,47			15 350,17	8 707,47	6 642,70	
54	Sous Total compte 54	5 591,13		9 759,04	8 707,47			15 350,17	8 707,47	6 642,70	
580	Opérations d'ordre budgétaires			215 291,91	215 291,91			215 291,91	215 291,91		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			2 027,00	2 027,00			2 027,00	2 027,00		0,00
58	Sous Total compte 58			217 318,91	217 318,91			217 318,91	217 318,91		0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	599 074,98		3 547 453,21	3 170 477,55			4 146 528,19	3 170 477,55	976 050,64	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					7 009,86	1 127,39	7 009,86	1 127,39	5 882,47	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					37 236,63	3 404,97	37 236,63	3 404,97	33 831,66	
6061	Sous Total compte 6061					44 246,49	4 532,36	44 246,49	4 532,36	39 714,13	
60621	Achts non stkés combustibles					56 149,29	3 550,00	56 149,29	3 550,00	52 599,29	
60622	Achts non stkés carburants					1 280,68		1 280,68		1 280,68	
60623	Achts non stkés d'aliment					1 046,14		1 046,14		1 046,14	
60628	Achts autres fournit non stkées					51 338,99	39,97	51 338,99	39,97	51 299,02	
6062	Sous Total compte 6062					109 815,10	3 589,97	109 815,10	3 589,97	106 225,13	
60631	Achts non stkés fournit entretien					4 533,39		4 533,39		4 533,39	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					8 160,99		8 160,99		8 160,99	
60636	Achts non stkés vêtements travail					748,18		748,18		748,18	
6063	Sous Total compte 6063					13 442,56		13 442,56		13 442,56	

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Achts non stkés fournit admin					3 801,57		3 801,57		3 801,57	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					2 558,16		2 558,16		2 558,16	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					5 967,18		5 967,18		5 967,18	
606	Sous Total compte 606					179 831,06	8 122,33	179 831,06	8 122,33	171 708,73	
60	Sous Total compte 60					179 831,06	8 122,33	179 831,06	8 122,33	171 708,73	
611	Contrats prestations de services					62 947,99	24 663,54	62 947,99	24 663,54	38 284,45	
6132	Locations immobilières					2 280,00		2 280,00		2 280,00	
6135	Locations mobilières					1 771,32	64,81	1 771,32	64,81	1 706,51	
613	Sous Total compte 613					4 051,32	64,81	4 051,32	64,81	3 986,51	
615221	Bâtiments publics					890,40		890,40		890,40	
61522	Sous Total compte 61522					890,40		890,40		890,40	
6152	Sous Total compte 6152					890,40		890,40		890,40	
61551	Entretien réparations matériel roulant					1 849,44		1 849,44		1 849,44	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61558	Entretien réparations autres mobiliers					776,18		776,18		776,18	
6155	Sous Total compte 6155					2 625,62		2 625,62		2 625,62	
6156	Maintenance					5 011,97	45,60	5 011,97	45,60	4 966,37	
615	Sous Total compte 615					8 527,99	45,60	8 527,99	45,60	8 482,39	
6161	Multirisques					2 078,94		2 078,94		2 078,94	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					5 217,02		5 217,02		5 217,02	
6168	Autres					1 206,23		1 206,23		1 206,23	
616	Sous Total compte 616					8 502,19		8 502,19		8 502,19	
6182	Divers doc générale et technique					1 238,60		1 238,60		1 238,60	
6184	Divers verst à organismes formation					7 519,80	1 020,00	7 519,80	1 020,00	6 499,80	
6188	Autres frais divers					20 787,38	200,00	20 787,38	200,00	20 587,38	
618	Sous Total compte 618					29 545,78	1 220,00	29 545,78	1 220,00	28 325,78	
61	Sous Total compte 61					113 575,27	25 993,95	113 575,27	25 993,95	87 581,32	

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					36 467,67		36 467,67		36 467,67	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					20 342,36		20 342,36		20 342,36	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						5 637,00		5 637,00		5 637,00
645	Sous Total compte 645					452 438,80	5 637,00	452 438,80	5 637,00	446 801,80	
6475	Autres charges sociales médecine travail					3 023,00		3 023,00		3 023,00	
647	Sous Total compte 647					3 023,00		3 023,00		3 023,00	
6488	Autres charges de personnel					16 464,00		16 464,00		16 464,00	
648	Sous Total compte 648					16 464,00		16 464,00		16 464,00	
64	Sous Total compte 64					1 612 183,73	42 295,86	1 612 183,73	42 295,86	1 569 887,87	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					325,00		325,00		325,00	
6518	Autres					1 331,11		1 331,11		1 331,11	
651	Sous Total compte 651					1 656,11		1 656,11		1 656,11	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					674,10		674,10		674,10	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653	Sous Total compte 653					674,10		674,10		674,10	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					8 655,45		8 655,45		8 655,45	
657	Sous Total compte 657					8 655,45		8 655,45		8 655,45	
65888	Autres					0,33		0,33		0,33	
6588	Sous Total compte 6588					0,33		0,33		0,33	
658	Sous Total compte 658					0,33		0,33		0,33	
65	Sous Total compte 65					10 985,99		10 985,99		10 985,99	
673	Charges except titres annulés					880,00		880,00		880,00	
678	Autres charges exceptionnelles					130,40		130,40		130,40	
67	Sous Total compte 67					1 010,40		1 010,40		1 010,40	
6811	DA - immob					211 658,91		211 658,91		211 658,91	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					4 763,00		4 763,00		4 763,00	
681	Sous Total compte 681					216 421,91		216 421,91		216 421,91	

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					216 421,91		216 421,91		216 421,91	
	Total classe 6					3 180 757,44	189 963,94	3 180 757,44	189 963,94	3 029 889,36	39 095,86
7062	Prestation serv redev droits culturel					723,00	265 726,32	723,00	265 726,32		265 003,32
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					450,00	116 345,44	450,00	116 345,44		115 895,44
706	Sous Total compte 706					1 173,00	382 071,76	1 173,00	382 071,76		380 898,76
70	Sous Total compte 70					1 173,00	382 071,76	1 173,00	382 071,76		380 898,76
7388	Autres taxes diverses						758,73		758,73		758,73
738	Sous Total compte 738						758,73		758,73		758,73
73	Sous Total compte 73						758,73		758,73		758,73
74718	Autres participations Etat						70 282,85		70 282,85		70 282,85
7471	Sous Total compte 7471						70 282,85		70 282,85		70 282,85
7472	Participations - Région						7 000,00		7 000,00		7 000,00
74748	Participations des autres Cnes						120,00		120,00		120,00

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7474	Sous Total compte 7474						120,00		120,00		120,00
74751	Participations - GFP de rattachement						2 719 986,00		2 719 986,00		2 719 986,00
7475	Sous Total compte 7475						2 719 986,00		2 719 986,00		2 719 986,00
7478	Participations - autres organismes						7 006,10		7 006,10		7 006,10
747	Sous Total compte 747						2 804 394,95		2 804 394,95		2 804 394,95
74	Sous Total compte 74						2 804 394,95		2 804 394,95		2 804 394,95
7588	Autres produits divers de gestion couran					0,66	8 238,41	0,66	8 238,41		8 237,75
758	Sous Total compte 758					0,66	8 238,41	0,66	8 238,41		8 237,75
75	Sous Total compte 75					0,66	8 238,41	0,66	8 238,41		8 237,75
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						1 479,06		1 479,06		1 479,06
777	Quote-part des subv d'invest transférée						3 333,00		3 333,00		3 333,00
7788	Produits exceptionnels divers						50,40		50,40		50,40
778	Sous Total compte 778						50,40		50,40		50,40

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77						4 862,46		4 862,46		4 862,46
	Total classe 7					1 173,66	3 200 326,31	1 173,66	3 200 326,31		3 199 152,65
	Total général	3 913 802,50	3 913 802,50	14 847 729,18	14 453 880,82	3 307 529,32	3 701 377,68	22 069 061,00	22 069 061,00	6 090 393,22	6 090 393,22

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE

S²LO**Balance des valeurs inactives**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
REPAS ETUDIANTS	0,00	2 003,64	2 003,64	0,00	2 003,64	2 003,64	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	2 003,64	2 003,64	0,00	2 003,64	2 003,64	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
REPAS ETUDIANTS	0,00	2 024,88	2 024,88	0,00	271,70	271,70	1 753,18	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	0,00	2 024,88	2 024,88	0,00	271,70	271,70	1 753,18	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
REPAS ETUDIANTS	0,00	271,70	271,70	0,00	2 024,88	2 024,88	0,00	1 753,18
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	271,70	271,70	0,00	2 024,88	2 024,88	0,00	1 753,18
TOTAUX	0,00	4 300,22	4 300,22	0,00	4 300,22	4 300,22	1 753,18	1 753,18

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_06-DE



Exercice 2022

Page des signatures

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ECOLE SUPERIEURE D'ART PB** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-07

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-07 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Les résultats de l'exécution budgétaire 2022 du budget de l'ESAPB, conformes au compte de gestion de la trésorerie, sont les suivants :

Budget principal	Reports de l'exercice n-1 (002 / 001)	Résultats d'exécution 2022	Résultats au 31/12/2022 (A)	Restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A + B)
Fonctionnement	302 803,03 €	208 359,15 €	511 162,18 €	-27 000,65 €	484 161,53 €
Investissement	-61 270,01 €	185 489,21 €	124 219,20 €	-16 050,00 €	108 169,20 €
Total	+241 533,02 €	+393 848,36 €	+635 381,38 €	-43 050,65 €	+592 330,73 €

Le résultat de l'exécution budgétaire 2022 s'élève à +393 848,36 €, compte tenu des résultats de la section de fonctionnement (+208 359,15 €) et de la section d'investissement (+185 489,21 €). Additionnés aux résultats n-1 reportés, les résultats de clôture sont excédentaires à +635 381,38 €.

A cela, il convient de déduire les restes à réaliser (RAR) qui s'élèvent à -43 050,65 €, le résultat global cumulé de l'exercice 2022 s'avérant ainsi excédentaire à +592 330,73 €.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre est la suivante :



Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
011	Charges à caractère général	711 019,68 €	460 427,21 €	64,76 %	27 000,65 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 486 546,00 €	2 341 043,85 €	94,15 %	
65	Autres charges de gestion courante	15 400,00 €	10 985,99 €	71,34 %	
67	Charges exceptionnelles	5 080,00 €	1 010,40 €	19,89 %	
68	Dotations aux amortissements et provisions	4 763,00 €	4 763,00 €	100,00 %	
022	Dépenses imprévues fonctionnement	13 007,87 €	0,00 €	0,00 %	
TOTAL Dépenses réelles		3 235 816,55 €	2 818 230,45 €	87,09 %	27 000,65 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>19 540,00 €</i>			
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>211 659,48 €</i>	<i>211 658,91 €</i>	<i>100,00 %</i>	
TOTAL Dépenses d'ordre		231 199,48 €	211 658,91 €	91,55 %	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 467 016,03 €	3 029 889,36 €	87,39 %	27 000,65 €



Les dépenses d'ordre correspondent à des écritures comptables internes qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement (amortissements).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ventilées comme suit :

Charges de personnel	2 341 043,85 €	83,07 % des dépenses réelles de fonctionnement : - Revalorisation du point d'indice - Arrivée de nouveaux agents - Rééquilibrage remboursement services supports - Actualisation du dispositif du RIFSEEP (revalorisation montants planchers + prise en compte expérience professionnelle)
Budget « activités » de l'ESAPB dont :	201 631,05 €	Budget en hausse par rapport à 2021, année qui avait été fortement impactée par le covid Retour à la normale après deux années compliquées : - Bon déroulement des cours et ateliers - Voyage pédagogique à Venise pour les étudiants - Intervenants, artistes invités, déplacements - Évènements Augmentation justifiée aussi par l'augmentation des coûts des matériaux et des déplacements et frais de mission (impact du prix des fluides sur le coût des transports notamment)
<i>Enseignement supérieur DNA</i>	126 189,31 €	
<i>Enseignement supérieur prépas</i>	37 415,92 €	
<i>Amateurs</i>	28 426,94 €	
<i>Scolaires</i>	0,00 €	
<i>Évènements</i>	9 598,88 €	
Direction des systèmes d'information (DSI)	41 525,60 €	Téléphonie, internet, copieurs, maintenance informatique etc.
Direction du patrimoine bâti et moyens généraux (PBMG)	183 744,90 €	Fluides, carburant, maintenance et nettoyage des bâtiments, réparation diverses etc. Budget en hausse du fait de l'augmentation évidente des dépenses d'énergie
Autres charges de fonctionnement	44 511,65 €	Assurances, affranchissement, subvention COS etc.



		Budget en hausse du fait du réajustement de certaines dépenses et de dépenses nouvelles (formation basque AEK, subvention association étudiante, honoraires prestations juridiques)
Charges exceptionnelles	1 010,40 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
Dotations aux amortissements et provisions	4 763,00 €	Provision obligatoire pour compte épargne-temps (CET)

2. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La répartition des recettes de fonctionnement par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
013	Atténuations de charges	5 000,00 €	39 095,86 €	781,92 %	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	344 700,00 €	380 898,76 €	110,50 %	
73	Impôts et taxes	0,00 €	758,73 €	-	
74	Dotations et participations	2 796 680,00 €	2 804 394,95 €	100,28 %	
75	Autres produits de gestion courante	14 500, 00 €	8 237,75 €	56,81 %	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 529,46 €	-	
TOTAL Recettes réelles		3 160 880,00 €	3 234 915,51 €	102,34 %	0,00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 333,00 €</i>	<i>3 333,00 €</i>	<i>100,00 %</i>	
TOTAL Recettes d'ordre		3 333,00 €	3 333,00 €	100,00 %	0,00 €
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>302 803,03 €</i>	<i>302 803,03 €</i>	<i>100,00 %</i>	



TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 467 016,03 €	3 541 015,54 €	102,14 %	0,00 €
----------------------------------	-------------------	----------------	----------	--------

Les recettes réelles de fonctionnement sont ventilées comme suit :

Recettes des services	380 898,76 €	Inscriptions aux divers enseignements proposés Autres services (voyages, cantine) Budget en hausse du fait d'un grand nombre d'inscrits au concours d'entrée DNA/prépas ainsi qu'aux ateliers de pratiques amateurs
Subvention CAPB	2 719 986,00 €	Subvention d'équilibre Conforme au BP
Subventions hors CAPB	84 408,95 €	DRAC essentiellement CROUS, association <i>Autour de l'Art</i> etc. Budget en hausse du fait de l'intégration de la : - Région : première subvention en 2022 - CAPB dans le cadre de la formation à la langue basque
Autres recettes	48 092,34 €	Recettes RH (titres restaurant, indemnités journalières, impôts et taxes) Budget très supérieur au BP car ce sont des recettes très variables (arrêts maladie notamment avec deux congés grave maladie en 2022)
Produits exceptionnels	1 529,46 €	Mandats annulés sur exercice antérieur

3. ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations réelles plus opérations d'ordre, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 511 162,18 €.

En euros	CA 2022
Recettes réelles (<i>hors produits exceptionnels</i>)	3 233 286,05 €



- Dépenses réelles (<i>hors dépenses exceptionnelles</i>)	2 817 220,05 €
= Epargne brute (CAF brute)	416 066,00 €
- Remboursement du capital de la dette	0,00 €
= Epargne nette (CAF nette)	416 066,00 €

La capacité d'autofinancement (CAF) brute et la capacité d'autofinancement nette sont identiques puisque l'ESAPB n'a pas contracté d'emprunt. Elle s'élève à 416 066,00 €.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La répartition des dépenses d'investissement par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
20	Immobilisations incorporelles	51 030,00 €	5 244,83 €	10,28 %	
21	Immobilisations corporelles	210 515,51 €	116 720,39 €	55,45 %	16 050,00 €
020	Dépenses imprévues investissement	4 179,48 €	0,00 €	0,00 %	
TOTAL Dépenses réelles		265 724,99 €	121 965,22 €	45,90 %	16 050,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 333,00 €</i>	<i>3 333,00 €</i>	<i>100,00 %</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>300,00 €</i>	<i>300,00 €</i>	<i>100,00 %</i>	
TOTAL Dépenses d'ordre		3 633,00 €	3 633,00 €	100,00 %	
001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>61 270,01 €</i>	<i>61 270,01 €</i>	<i>100,00 %</i>	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		330 628,00 €	186 868,23 €	56,52 %	16 050,00 €

Les dépenses réelles d'investissement sont ventilées comme suit :



Investissement « activités » ESAPB	14 446,89 €	Matériel divers Budget en baisse car l'enveloppe allouée à l'audiovisuel a été basculée sur le budget DSI
Direction des systèmes d'information (DSI)	92 237,82 €	- Mise à disposition des ordinateurs pour les DNA - Renouvellement du parc informatique sur la Cité des Arts - Reports 2021 (bornes wifi + périphériques)
Direction du patrimoine bâti et des moyens généraux (PBMG)	15 280,51 €	Mobilier, notamment pour l'équipement de la nouvelle salle design (tréteaux, tabourets)

2. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La répartition des recettes d'investissement par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
10	Dotations fonds divers et réserves	99 128,52 €	99 128,52 €	100,00 %	
TOTAL Recettes réelles		99 128,52 €	99 128,52 €	100,00 %	0,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	19 540,00 €			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	211 659,48 €	211 658,91 €	100,00 %	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	300,00 €	300,00 €	100,00 %	
TOTAL Recettes d'ordre		231 499,48 €	211 958,91 €	91,56 %	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		330 628,00 €	311 087,43 €	94,09 %	0,00 €

Les recettes d'ordre correspondent à des écritures comptables internes (amortissements).

Les recettes réelles d'investissement sont ventilées comme suit :



Excédent de la section de fonctionnement affecté à la section d'investissement	99 128,52 €	Excédent de fonctionnement 2021 reporté pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
--	-------------	--

3. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET RESULTAT GLOBAL

Le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 124 219,20 € et de 108 169,20 € après couverture des restes à réaliser.

Toutes sections confondues, le résultat global du budget principal après reports et restes à réaliser s'avère positif à hauteur de **592 330,73 €**.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte administratif du budget de l'École supérieure d'art Pays Basque pour l'exercice 2022, selon le document budgétaire joint en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023

Date d'affichage le : 03/04/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCC dont la population est de 3500 habitants et plus - ECOLE
SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009316900023

POSTE COMPTABLE : BAYONNE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL ESAPB (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18


IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	26
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	55
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	86
A4 - Etat des provisions	87
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	88
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	89
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	90
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	93

Envoyé en préfecture le 03/04/2023	 Sans Objet
Reçu en préfecture le 03/04/2023	
Publié le	
ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE	

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 94
- C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 98
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 99

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
43900

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE
BUDGET PRINCIPAL ESAPB



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	323687
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	8.71 €	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	9.99 €	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.38 €	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	83.07%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87.12%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3.77%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 029 889,36	G	3 238 248,51
	Section d'investissement	B	125 598,22	H	311 087,43

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	302 803,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	61 270,01 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 216 757,59	= G+H+I+J	3 852 138,97
---------------------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	27 000,65	K	0,00
	Section d'investissement	F	16 050,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	43 050,65	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 056 890,01	= G+H+K	3 541 051,54
	Section d'investissement	= B+D+F	202 918,23	= H+J+L	311 087,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 259 808,24	= G+H+I+J+K+L	3 852 138,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	27 000,65	K 0,00
011	Charges à caractère général		27 000,65	
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	
66	Charges financières		0,00	
67	Charges exceptionnelles		0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div			0,00
73	Impôts et taxes			0,00
74	Dotations et participations			0,00
75	Autres produits de gestion courante			0,00
013	Atténuations de charges			0,00
76	Produits financiers			0,00
77	Produits exceptionnels			0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	16 050,00	L 0,00
010	Stocks (4)		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00

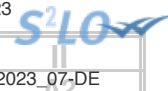
Envoyé en préfecture le 03/04/2023
 Reçu en préfecture le 03/04/2023
 Publié le
 Titres restant à émettre
 ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
21	Immobilisations corporelles		16 050,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	711 019,68	404 232,45	56 194,76	27 000,65	223 591,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 486 546,00	2 058 043,85	283 000,00	0,00	145 502,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 400,00	10 985,99	0,00	0,00	4 414,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 212 965,68	2 473 262,29	339 194,76	27 000,65	373 507,98
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 080,00	1 010,40	0,00	0,00	4 069,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 763,00	4 763,00			0,00
022	Dépenses imprévues	13 007,87				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 235 816,55	2 479 035,69	339 194,76	27 000,65	390 585,45
023	Virement à la section d'investissement (2)	19 540,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	211 659,48	211 658,91			0,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		231 199,48	211 658,91			19 540,57
TOTAL		3 467 016,03	2 690 694,60	339 194,76	27 000,65	410 126,02
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

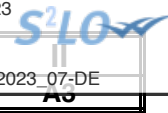
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	39 095,86	0,00	0,00	-34 095,86
70	Produits services, domaine et ventes div	344 700,00	380 898,76	0,00	0,00	-36 198,76
73	Impôts et taxes	0,00	758,73	0,00	0,00	-758,73
74	Dotations et participations	2 796 680,00	2 804 394,95	0,00	0,00	-7 714,95
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00	8 237,75	0,00	0,00	6 262,25
Total des recettes de gestion courante		3 160 880,00	3 233 386,05	0,00	0,00	-72 506,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 529,46	0,00	0,00	-1 529,46
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 160 880,00	3 234 915,51	0,00	0,00	-74 035,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 333,00	3 333,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 333,00	3 333,00			0,00
TOTAL		3 164 213,00	3 238 248,51	0,00	0,00	-74 035,51
Pour information		(3) 302 803,03				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 030,00	5 244,83	0,00	45 785,17
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	210 515,51	116 720,39	16 050,00	77 745,12
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	261 545,51	121 965,22	16 050,00	123 530,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 179,48			
	Total des dépenses financières	4 179,48	0,00	0,00	4 179,48
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	265 724,99	121 965,22	16 050,00	127 709,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 333,00	3 333,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	300,00	300,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 633,00	3 633,00		0,00
	TOTAL	269 357,99	125 598,22	16 050,00	127 709,77
	Pour information	(2) 61 270,01			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	99 128,52	99 128,52	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	99 128,52	99 128,52	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	99 128,52	99 128,52	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	19 540,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	211 659,48	211 658,91		0,57
041	Opérations patrimoniales (1)	300,00	300,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	231 499,48	211 958,91		19 540,57
	TOTAL	330 628,00	311 087,43	0,00	19 540,57

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
 Reçu en préfecture le 03/04/2023
 Publié le à réaliser
 ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00	

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	460 427,21		460 427,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 341 043,85		2 341 043,85
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 985,99		10 985,99
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 010,40	0,00	1 010,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 763,00	211 658,91	216 421,91
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 818 230,45	211 658,91	3 029 889,36
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 333,00	3 333,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 244,83	0,00	5 244,83
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	116 720,39	300,00	117 020,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		121 965,22	3 633,00	125 598,22
Pour information				61 270,01
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				61 270,01

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	39 095,86		39 095,86
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	380 898,76		380 898,76
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	758,73		758,73
74	Dotations et participations	2 804 394,95		2 804 394,95
75	Autres produits de gestion courante	8 237,75	0,00	8 237,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 529,46	3 333,00	4 862,46
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	3 234 915,51	3 333,00	3 238 248,51
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			302 803,03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	300,00	300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	99 128,52		99 128,52
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		211 658,91	211 658,91
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	99 128,52	211 958,91	311 087,43
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	711 019,68	404 232,45	56 194,76	27 000,65	223 591,82
60611	Eau et assainissement	10 170,00	3 446,83	2 435,64	0,00	4 287,53
60612	Energie - Electricité	56 200,00	23 196,30	10 635,36	0,00	22 368,34
60621	Combustibles	48 000,00	39 264,03	13 335,26	0,00	-4 599,29
60622	Carburants	2 900,00	1 280,68	0,00	0,00	1 619,32
60623	Alimentation	3 400,00	888,83	157,31	0,00	2 353,86
60628	Autres fournitures non stockées	68 200,00	51 156,12	142,90	0,00	16 900,98
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 533,39	0,00	0,00	-33,39
60632	Fournitures de petit équipement	29 931,35	8 160,99	0,00	0,00	21 770,36
60636	Vêtements de travail	1 000,00	748,18	0,00	0,00	251,82
6064	Fournitures administratives	4 200,00	3 801,57	0,00	0,00	398,43
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 500,00	2 558,16	0,00	0,00	-58,16
6068	Autres matières et fournitures	5 800,00	5 967,18	0,00	0,00	-167,18
611	Contrats de prestations de services	78 746,00	32 520,05	5 764,40	1 176,00	39 285,55
6132	Locations immobilières	5 000,00	2 280,00	0,00	0,00	2 720,00
6135	Locations mobilières	4 500,00	1 499,51	207,00	0,00	2 793,49
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 500,00	890,40	0,00	0,00	9 609,60
61551	Entretien matériel roulant	3 600,00	1 849,44	0,00	0,00	1 750,56
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	776,18	0,00	0,00	2 223,82
6156	Maintenance	37 096,33	4 416,37	550,00	9 409,05	22 720,91
6161	Multirisques	2 300,00	2 078,94	0,00	0,00	221,06
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 500,00	5 217,02	0,00	0,00	5 282,98
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	1 206,23	0,00	0,00	793,77
6182	Documentation générale et technique	2 100,00	1 238,60	0,00	0,00	861,40
6184	Versements à des organismes de formation	9 600,00	6 499,80	0,00	0,00	3 100,20
6188	Autres frais divers	9 963,00	20 292,38	295,00	0,00	-10 624,38
6228	Divers	138 858,00	82 092,47	2 000,00	16 000,00	38 765,53
6231	Annonces et insertions	8 000,00	1 926,00	0,00	0,00	6 074,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
6236	Catalogues et imprimés	12 700,00	3 687,98	110,64	0,00	8 901,38
6247	Transports collectifs	22 000,00	19 791,10	0,00	0,00	2 208,90
6248	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	6 050,00	4 756,61	0,00	0,00	1 293,39
6256	Missions	4 650,00	3 429,80	0,00	0,00	1 220,20
6257	Réceptions	5 300,00	1 621,11	0,00	0,00	3 678,89
6261	Frais d'affranchissement	5 100,00	2 270,52	96,85	0,00	2 732,63
6262	Frais de télécommunications	2 410,00	1 898,36	664,40	415,60	-568,36
627	Services bancaires et assimilés	1 050,00	130,81	0,00	0,00	919,19
6281	Concours divers (cotisations)	3 300,00	3 295,00	0,00	0,00	5,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	85 000,00	53 341,72	19 800,00	0,00	11 858,28
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6288	Autres services extérieurs	95,00	73,79	0,00	0,00	21,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 486 546,00	2 058 043,85	283 000,00	0,00	145 502,15
6218	Autre personnel extérieur	701 364,68	401 314,91	283 000,00	0,00	17 049,77
6331	Versement mobilité	10 362,00	21 613,95	0,00	0,00	-11 251,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 024,81	0,00	0,00	-1 024,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 734,00	21 864,56	0,00	0,00	-11 130,56
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 546,00	3 241,89	0,00	0,00	-1 695,89
64111	Rémunération principale titulaires	207 999,00	209 621,71	0,00	0,00	-1 622,71
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	500,00	0,00	0,00	-500,00
64131	Rémunérations non tit.	1 285 381,32	924 236,22	0,00	0,00	361 145,10
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	2 700,00	0,00	0,00	-2 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	144 662,00	298 624,97	0,00	0,00	-153 962,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	44 359,00	97 003,80	0,00	0,00	-52 644,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 888,00	36 467,67	0,00	0,00	-18 579,67
6455	Cotisations pour assurance du personnel	26 200,00	20 342,36	0,00	0,00	5 857,64
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 050,00	3 023,00	0,00	0,00	27,00
6488	Autres charges	29 500,00	16 464,00	0,00	0,00	13 036,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 400,00	10 985,99	0,00	0,00	4 414,01
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	1 950,00	325,00	0,00	0,00	1 625,00
6518	Autres	2 650,00	1 331,11	0,00	0,00	1 318,89
6532	Frais de mission	0,00	674,10	0,00	0,00	-674,10
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 300,00	8 655,45	0,00	0,00	1 644,55
65888	Autres	500,00	0,33	0,00	0,00	499,67



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)			
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 212 965,68	2 473 262,29	339 194,76	27 000,65	373 507,98
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 080,00	1 010,40	0,00	0,00	4 069,60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600,00	880,00	0,00	0,00	-280,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 480,00	130,40	0,00	0,00	4 349,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	4 763,00	4 763,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 763,00	4 763,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	13 007,87				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 235 816,55	2 479 035,69	339 194,76	27 000,65	390 585,45
023	Virement à la section d'investissement	19 540,00	0,00			19 540,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	211 659,48	211 658,91			0,57
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	211 659,48	211 658,91			0,57
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		231 199,48	211 658,91			19 540,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		231 199,48	211 658,91			19 540,57
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 467 016,03	2 690 694,60	339 194,76	27 000,65	410 126,02
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	39 095,86	0,00	0,00	-34 095,86
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	33 458,86	0,00	0,00	-28 458,86
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	5 637,00	0,00	0,00	-5 637,00
70	Produits services, domaine et ventes div	344 700,00	380 898,76	0,00	0,00	-36 198,76
7062	Redevances services à caractère culturel	242 700,00	265 003,32	0,00	0,00	-22 303,32
7067	Redev. services périscolaires et enseign	102 000,00	115 895,44	0,00	0,00	-13 895,44
73	Impôts et taxes	0,00	758,73	0,00	0,00	-758,73
7388	Autres taxes diverses	0,00	758,73	0,00	0,00	-758,73
74	Dotations et participations	2 796 680,00	2 804 394,95	0,00	0,00	-7 714,95
74718	Autres participations Etat	65 214,00	70 282,85	0,00	0,00	-5 068,85
7472	Participat° Régions	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 719 986,00	2 719 986,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	4 480,00	7 006,10	0,00	0,00	-2 526,10
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00	8 237,75	0,00	0,00	6 262,25
7588	Autres produits div. de gestion courante	14 500,00	8 237,75	0,00	0,00	6 262,25
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 160 880,00	3 233 386,05	0,00	0,00	-72 506,05
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 529,46	0,00	0,00	-1 529,46
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 479,06	0,00	0,00	-1 479,06
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	50,40	0,00	0,00	-50,40
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 160 880,00	3 234 915,51	0,00	0,00	-74 035,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	3 333,00	3 333,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 333,00	3 333,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 333,00	3 333,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 164 213,00	3 238 248,51	0,00	0,00	-74 035,51
Pour information		302 803,03				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	51 030,00	5 244,83	0,00	45 785,17
2051	Concessions, droits similaires	51 030,00	5 244,83	0,00	45 785,17
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	210 515,51	116 720,39	16 050,00	77 745,12
2183	Matériel de bureau et informatique	101 858,53	84 927,50	16 050,00	881,03
2184	Mobilier	22 611,10	11 845,27	0,00	10 765,83
2188	Autres immobilisations corporelles	86 045,88	19 947,62	0,00	66 098,26
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		261 545,51	121 965,22	16 050,00	123 530,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 179,48			
Total des dépenses financières		4 179,48	0,00	0,00	4 179,48
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		265 724,99	121 965,22	16 050,00	127 709,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 333,00	3 333,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 333,00	3 333,00		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 333,00	3 333,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300,00	300,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	300,00	300,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 633,00	3 633,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		269 357,99	125 598,22	16 050,00	127 709,77
Pour information		61 270,01			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 128,52	99 128,52	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	99 128,52	99 128,52	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		99 128,52	99 128,52	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		99 128,52	99 128,52	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	19 540,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	211 659,48	211 658,91		0,57
28051	Concessions et droits similaires	12 949,00	12 948,17		0,83
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 105,00	3 104,54		0,46
28182	Matériel de transport	5 160,00	5 528,76		-368,76
28183	Matériel de bureau et informatique	99 895,48	99 895,04		0,44
28184	Mobilier	34 785,00	34 784,76		0,24
28188	Autres immo. corporelles	55 765,00	55 397,64		367,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		231 199,48	211 658,91		19 540,57
041	Opérations patrimoniales (5)	300,00	300,00		0,00
10251	Dons et legs en capital	300,00	300,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		231 499,48	211 958,91		19 540,57
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		330 628,00	311 087,43	0,00	19 540,57
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.


(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	115 489	6 476	0	0	0	0	0	0	121 965
- Equipements municipaux (2)		0	0	115 489	6 476	0	0	0	0	0	0	121 965
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	3 333											3 633
Solde d'exécution reporté de N-1	61 270											61 270
Total dépenses	64 603	0	0	115 789	6 476	0	0	0	0	0	0	186 868
Total recettes	310 787	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	311 087
Solde d'investissement	246 184	0	0	-115 489	-6 476	0	0	0	0	0	0	124 219

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	16 050	0	0	0	0	0	0	16 050
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	-16 050	0	0	0	0	0	0	-16 050

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	216 422	0	0	1 953 895	859 572	0	0	0	0	0	0	3 029 889
Total recettes	306 136	0	0	2 961 247	273 668	0	0	0	0	0	0	3 541 052
Solde de fonctionnement	89 714	0	0	1 007 352	-585 904	0	0	0	0	0	0	511 162

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	22 608	4 392	0	0	0	0	0	0	27 001
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	-22 608	-4 392	0	0	0	0	0	0	-27 001

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		64 603	0	0	115 789	22 526	0	0	0	0	0	0	202 918
Dépenses réelles		0	0	0	115 489	22 526	0	0	0	0	0	0	138 015
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	4 144	1 101	0	0	0	0	0	0	5 245
2051	Concessions, droits similaires	0	0	0	4 144	1 101	0	0	0	0	0	0	5 245
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	111 345	21 425	0	0	0	0	0	0	132 770
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	83 368	17 610	0	0	0	0	0	0	100 978
2184	Mobilier	0	0	0	11 729	116	0	0	0	0	0	0	11 845
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	16 248	3 699	0	0	0	0	0	0	19 948
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>3 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 633</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
13911	Etat et établissements nationaux	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	300
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	300
001	Solde d'exécution reporté de N-1	61 270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 270

RECETTES													
Total recettes d'investissement		310 787	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	311 087
Recettes réelles		99 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 129

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	TOTAL			
											services urbains, environnement	9 économique	07-DE	
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 129
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	99 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 129
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		211 659	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	211 959
040	Opérat° ordre transfert entre sections	211 659	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211 659
28051	Concessions et droits similaires	12 948	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 948
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 105
28182	Matériel de transport	5 529	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 529
28183	Matériel de bureau et informatique	99 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 895
28184	Mobilier	34 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 785
28188	Autres immo. corporelles	55 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 398
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	300
10251	Dons et legs en capital	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	300
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES														
Total dépenses de fonctionnement		216 422	0	0	1 976 503	863 965	0	0	0	0	0	0	0	3 056 890
Dépenses réelles		4 763	0	0	1 976 503	863 965	0	0	0	0	0	0	0	2 845 231
011	Charges à caractère général	0	0	0	365 274	122 154	0	0	0	0	0	0	0	487 428
60611	Eau et assainissement	0	0	0	3 274	2 608	0	0	0	0	0	0	0	5 882
60612	Energie - Electricité	0	0	0	23 489	10 342	0	0	0	0	0	0	0	33 832
60621	Combustibles	0	0	0	27 874	24 726	0	0	0	0	0	0	0	52 599
60622	Carburants	0	0	0	771	509	0	0	0	0	0	0	0	1 281

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	9			
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat ^o publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	services urbains, environnem	économique	TOTAL	
60623	Alimentation	0	0	0	799	247	0	0	0	0	0	0	0	1 046
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	26 053	25 246	0	0	0	0	0	0	0	51 299
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	2 933	1 600	0	0	0	0	0	0	0	4 533
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	5 469	2 692	0	0	0	0	0	0	0	8 161
60636	Vêtements de travail	0	0	0	472	277	0	0	0	0	0	0	0	748
6064	Fournitures administratives	0	0	0	2 253	1 548	0	0	0	0	0	0	0	3 802
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	1 360	1 198	0	0	0	0	0	0	0	2 558
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	3 884	2 084	0	0	0	0	0	0	0	5 967
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	32 315	7 145	0	0	0	0	0	0	0	39 460
6132	Locations immobilières	0	0	0	2 280	0	0	0	0	0	0	0	0	2 280
6135	Locations mobilières	0	0	0	1 275	432	0	0	0	0	0	0	0	1 707
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	445	445	0	0	0	0	0	0	0	890
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	1 505	345	0	0	0	0	0	0	0	1 849
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	776	0	0	0	0	0	0	0	0	776
6156	Maintenance	0	0	0	8 839	5 536	0	0	0	0	0	0	0	14 375
6161	Multirisques	0	0	0	1 401	678	0	0	0	0	0	0	0	2 079
6162	Assur. obligatoire	0	0	0	3 851	1 366	0	0	0	0	0	0	0	5 217
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	905	302	0	0	0	0	0	0	0	1 206
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	685	554	0	0	0	0	0	0	0	1 239
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	5 347	1 153	0	0	0	0	0	0	0	6 500
6188	Autres frais divers	0	0	0	20 573	14	0	0	0	0	0	0	0	20 587
6228	Divers	0	0	0	100 092	0	0	0	0	0	0	0	0	100 092
6231	Annonces et insertions	0	0	0	1 926	0	0	0	0	0	0	0	0	1 926
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	0	75	75	0	0	0	0	0	0	0	150
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	3 674	125	0	0	0	0	0	0	0	3 799
6247	Transports collectifs	0	0	0	19 791	0	0	0	0	0	0	0	0	19 791
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	4 648	108	0	0	0	0	0	0	0	4 757
6256	Missions	0	0	0	3 430	0	0	0	0	0	0	0	0	3 430
6257	Réceptions	0	0	0	1 177	444	0	0	0	0	0	0	0	1 621
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	1 179	1 188	0	0	0	0	0	0	0	2 367
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	2 222	757	0	0	0	0	0	0	0	2 978
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	10	121	0	0	0	0	0	0	0	131
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	3 195	100	0	0	0	0	0	0	0	3 295
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	44 973	28 168	0	0	0	0	0	0	0	73 142
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	52	22	0	0	0	0	0	0	0	74
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	1 603 209	737 835	0	0	0	0	0	0	0	2 341 044
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	523 438	160 877	0	0	0	0	0	0	0	684 315

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	TOTAL			
											services urbains, environnement	9 économique		
6331	Versement mobilité	0	0	0	13 970	7 644	0	0	0	0	0	0	0	21 614
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	657	367	0	0	0	0	0	0	0	1 025
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	13 979	7 886	0	0	0	0	0	0	0	21 865
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	0	0	2 096	1 146	0	0	0	0	0	0	0	3 242
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	147 124	62 498	0	0	0	0	0	0	0	209 622
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	0	0	154	346	0	0	0	0	0	0	0	500
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	589 867	334 369	0	0	0	0	0	0	0	924 236
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	0	0	1 713	987	0	0	0	0	0	0	0	2 700
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	191 050	107 575	0	0	0	0	0	0	0	298 625
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	65 908	31 096	0	0	0	0	0	0	0	97 004
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	23 021	13 447	0	0	0	0	0	0	0	36 468
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	0	0	17 004	3 338	0	0	0	0	0	0	0	20 342
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	2 065	958	0	0	0	0	0	0	0	3 023
6488	Autres charges	0	0	0	11 162	5 302	0	0	0	0	0	0	0	16 464
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	7 141	3 845	0	0	0	0	0	0	0	10 986
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	0	0	0	325	0	0	0	0	0	0	0	325
6518	Autres	0	0	0	474	858	0	0	0	0	0	0	0	1 331
6532	Frais de mission	0	0	0	674	0	0	0	0	0	0	0	0	674
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	0	0	5 993	2 662	0	0	0	0	0	0	0	8 655
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	880	130	0	0	0	0	0	0	0	1 010
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	0	0	880	0	0	0	0	0	0	0	0	880
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	130	0	0	0	0	0	0	0	130
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 763	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 763
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 763	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 763
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>211 659</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>211 659</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>211 659</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>211 659</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>211 659</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>211 659</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE	9 services urbains, environnement	TOTAL économique	
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0

RECETTES														
Total recettes de fonctionnement		306 136	0	0	2 961 247	273 668	0	0	0	0	0	0	0	3 541 052
Recettes réelles		0	0	0	2 961 247	273 668	0	0	0	0	0	0	0	3 234 916
013	Atténuations de charges	0	0	0	29 201	9 894	0	0	0	0	0	0	0	39 096
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	0	0	26 764	6 694	0	0	0	0	0	0	0	33 459
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0	0	0	2 437	3 200	0	0	0	0	0	0	0	5 637
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	125 031	255 868	0	0	0	0	0	0	0	380 899
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	9 136	255 868	0	0	0	0	0	0	0	265 003
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	115 895	0	0	0	0	0	0	0	0	115 895
73	Impôts et taxes	0	0	0	759	0	0	0	0	0	0	0	0	759
7388	Autres taxes diverses	0	0	0	759	0	0	0	0	0	0	0	0	759
74	Dotations et participations	0	0	0	2 799 675	4 720	0	0	0	0	0	0	0	2 804 395
74718	Autres participations Etat	0	0	0	66 043	4 240	0	0	0	0	0	0	0	70 283
7472	Participat° Régions	0	0	0	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
74748	Participat° Autres communes	0	0	0	0	120	0	0	0	0	0	0	0	120
74751	Participat° GFP de rattachement	0	0	0	2 719 986	0	0	0	0	0	0	0	0	2 719 986
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	6 646	360	0	0	0	0	0	0	0	7 006
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	5 637	2 601	0	0	0	0	0	0	0	8 238
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	5 637	2 601	0	0	0	0	0	0	0	8 238
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	944	585	0	0	0	0	0	0	0	1 529
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	894	585	0	0	0	0	0	0	0	1 479
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL		
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	services urbains, environnem	économique	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		302 803	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 803

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		216 421.91	0.00	0.00	0.00	0.00	216 421.91
Réalizations		216 421.91	0.00	0.00	0.00	0.00	216 421.91
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	211 658.91	0.00	0.00	0.00	0.00	211 658.91
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	211 658.91	0.00	0.00	0.00	0.00	211 658.91
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 763.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4 763.00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 763.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4 763.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		306 136.03	0.00	0.00	0.00	0.00	306 136.03
Réalizations		306 136.03	0.00	0.00	0.00	0.00	306 136.03
002	Résultat de fonctionnement reporté	302 803.03	0.00	0.00	0.00	0.00	302 803.03
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 333.00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 333.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 333.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		89 714.12	0.00	0.00	0.00	0.00	89 714.12



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le SLO

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 976 503,45	0,00	0,00	0,00	1 976 503,45
Réalizations		0,00	0,00	0,00	1 953 895,25	0,00	0,00	0,00	1 953 895,25
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	342 665,61	0,00	0,00	0,00	342 665,61
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	3 274,38	0,00	0,00	0,00	3 274,38
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	23 489,49	0,00	0,00	0,00	23 489,49
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	27 873,64	0,00	0,00	0,00	27 873,64
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	771,23	0,00	0,00	0,00	771,23
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	799,12	0,00	0,00	0,00	799,12
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	26 053,35	0,00	0,00	0,00	26 053,35
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	2 933,38	0,00	0,00	0,00	2 933,38
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	5 469,08	0,00	0,00	0,00	5 469,08
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	471,62	0,00	0,00	0,00	471,62
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	2 253,30	0,00	0,00	0,00	2 253,30
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	1 359,76	0,00	0,00	0,00	1 359,76
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	3 883,60	0,00	0,00	0,00	3 883,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	31 433,18	0,00	0,00	0,00	31 433,18
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	2 280,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	1 274,52	0,00	0,00	0,00	1 274,52
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	445,20	0,00	0,00	0,00	445,20
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	1 504,86	0,00	0,00	0,00	1 504,86
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	776,18	0,00	0,00	0,00	776,18
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	3 320,89	0,00	0,00	0,00	3 320,89
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	1 401,01	0,00	0,00	0,00	1 401,01
6162	Assur. obligatoire	0,00	0,00	0,00	3 850,66	0,00	0,00	0,00	3 850,66
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	904,67	0,00	0,00	0,00	904,67
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	684,94	0,00	0,00	0,00	684,94
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	5 346,50	0,00	0,00	0,00	5 346,50
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	20 573,38	0,00	0,00	0,00	20 573,38
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	84 092,47	0,00	0,00	0,00	84 092,47
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	1 926,00	0,00	0,00	0,00	1 926,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00	75,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	3 674,05	0,00	0,00	0,00	3 674,05

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le 26

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de dépenses forcé sanitaire)	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	19 791,10	0,00	0,00	0,00	19 791,10
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	4 648,39	0,00	0,00	0,00	4 648,39
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	3 429,80	0,00	0,00	0,00	3 429,80
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	1 176,91	0,00	0,00	0,00	1 176,91
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	1 179,37	0,00	0,00	0,00	1 179,37
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	2 013,97	0,00	0,00	0,00	2 013,97
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	10,16	0,00	0,00	0,00	10,16
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	3 195,00	0,00	0,00	0,00	3 195,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	44 973,26	0,00	0,00	0,00	44 973,26
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	52,19	0,00	0,00	0,00	52,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 603 208,54	0,00	0,00	0,00	1 603 208,54
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	523 437,74	0,00	0,00	0,00	523 437,74
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	13 970,16	0,00	0,00	0,00	13 970,16
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	657,41	0,00	0,00	0,00	657,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	13 978,72	0,00	0,00	0,00	13 978,72
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	2 095,52	0,00	0,00	0,00	2 095,52
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	147 123,83	0,00	0,00	0,00	147 123,83
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	154,00	0,00	0,00	0,00	154,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	589 867,25	0,00	0,00	0,00	589 867,25
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	1 713,33	0,00	0,00	0,00	1 713,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	191 050,12	0,00	0,00	0,00	191 050,12
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	65 908,21	0,00	0,00	0,00	65 908,21
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	23 020,60	0,00	0,00	0,00	23 020,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	17 003,97	0,00	0,00	0,00	17 003,97
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	2 065,20	0,00	0,00	0,00	2 065,20
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	11 162,48	0,00	0,00	0,00	11 162,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 141,10	0,00	0,00	0,00	7 141,10
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	473,55	0,00	0,00	0,00	473,55
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	674,10	0,00	0,00	0,00	674,10
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	5 993,12	0,00	0,00	0,00	5 993,12
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00	0,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	880,00	0,00	0,00	0,00	880,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	880,00	0,00	0,00	0,00	880,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 26

Plan de relance forçés
ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE



(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	22 608,20	0,00	0,00	0,00	22 608,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 961 247,28	0,00	0,00	0,00	2 961 247,28
Réalisations		0,00	0,00	0,00	2 961 247,28	0,00	0,00	0,00	2 961 247,28
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	29 201,40	0,00	0,00	0,00	29 201,40
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	26 764,40	0,00	0,00	0,00	26 764,40
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	2 437,00	0,00	0,00	0,00	2 437,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	125 031,26	0,00	0,00	0,00	125 031,26
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	9 135,82	0,00	0,00	0,00	9 135,82
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	115 895,44	0,00	0,00	0,00	115 895,44
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	758,73	0,00	0,00	0,00	758,73
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	758,73	0,00	0,00	0,00	758,73
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 799 674,95	0,00	0,00	0,00	2 799 674,95
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	66 042,85	0,00	0,00	0,00	66 042,85
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	2 719 986,00	0,00	0,00	0,00	2 719 986,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	6 646,10	0,00	0,00	0,00	6 646,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 636,95	0,00	0,00	0,00	5 636,95
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 636,95	0,00	0,00	0,00	5 636,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	943,99	0,00	0,00	0,00	943,99
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	893,59	0,00	0,00	0,00	893,59
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	50,40	0,00	0,00	0,00	50,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	984 743,83	0,00	0,00	0,00	984 743,83

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	819 439,15	0,00	44 525,50	0,00	863 964,65
Réalisations		0,00	815 046,70	0,00	44 525,50	0,00	859 572,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	117 761,60	0,00	0,00	0,00	117 761,60
60611	Eau et assainissement	0,00	2 608,09	0,00	0,00	0,00	2 608,09
60612	Energie - Electricité	0,00	10 342,17	0,00	0,00	0,00	10 342,17
60621	Combustibles	0,00	24 725,65	0,00	0,00	0,00	24 725,65
60622	Carburants	0,00	509,45	0,00	0,00	0,00	509,45
60623	Alimentation	0,00	247,02	0,00	0,00	0,00	247,02
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	25 245,67	0,00	0,00	0,00	25 245,67
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 600,01	0,00	0,00	0,00	1 600,01
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 691,91	0,00	0,00	0,00	2 691,91
60636	Vêtements de travail	0,00	276,56	0,00	0,00	0,00	276,56
6064	Fournitures administratives	0,00	1 548,27	0,00	0,00	0,00	1 548,27
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	1 198,40	0,00	0,00	0,00	1 198,40
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 083,58	0,00	0,00	0,00	2 083,58
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 851,27	0,00	0,00	0,00	6 851,27
6135	Locations mobilières	0,00	431,99	0,00	0,00	0,00	431,99
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	445,20	0,00	0,00	0,00	445,20
61551	Entretien matériel roulant	0,00	344,58	0,00	0,00	0,00	344,58
6156	Maintenance	0,00	1 645,48	0,00	0,00	0,00	1 645,48
6161	Multirisques	0,00	677,93	0,00	0,00	0,00	677,93
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	1 366,36	0,00	0,00	0,00	1 366,36
6168	Autres primes d'assurance	0,00	301,56	0,00	0,00	0,00	301,56
6182	Documentation générale et technique	0,00	553,66	0,00	0,00	0,00	553,66
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 153,30	0,00	0,00	0,00	1 153,30
6188	Autres frais divers	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	14,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00	75,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	124,57	0,00	0,00	0,00	124,57
6251	Voyages et déplacements	0,00	108,22	0,00	0,00	0,00	108,22
6257	Réceptions	0,00	444,20	0,00	0,00	0,00	444,20
6261	Frais d'affranchissement	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	548,79	0,00	0,00	0,00	548,79
627	Services bancaires et assimilés	0,00	120,65	0,00	0,00	0,00	120,65
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	28 168,46	0,00	0,00	0,00	28 168,46
6288	Autres services extérieurs	0,00	21,60	0,00	0,00	0,00	21,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	693 309,81	0,00	44 525,50	0,00	737 835,31

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Publié le ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE sanitaire)	Total
6218	Autre personnel extérieur	0,00	150 498,62	0,00	10 378,55	0,00	160 877,17
6331	Versement mobilité	0,00	7 185,51	0,00	458,28	0,00	7 643,79
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	348,80	0,00	18,60	0,00	367,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 511,11	0,00	374,73	0,00	7 885,84
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 077,74	0,00	68,63	0,00	1 146,37
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	59 975,92	0,00	2 521,96	0,00	62 497,88
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	146,00	0,00	200,00	0,00	346,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	313 306,41	0,00	21 062,56	0,00	334 368,97
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	986,67	0,00	0,00	0,00	986,67
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	101 245,32	0,00	6 329,53	0,00	107 574,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	29 262,73	0,00	1 832,86	0,00	31 095,59
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	12 595,65	0,00	851,42	0,00	13 447,07
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	3 229,88	0,00	108,51	0,00	3 338,39
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	916,23	0,00	41,57	0,00	957,80
6488	Autres charges	0,00	5 023,22	0,00	278,30	0,00	5 301,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 844,89	0,00	0,00	0,00	3 844,89
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	325,00	0,00	0,00	0,00	325,00
6518	Autres	0,00	857,56	0,00	0,00	0,00	857,56
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	2 662,33	0,00	0,00	0,00	2 662,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	130,40	0,00	0,00	0,00	130,40
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	130,40	0,00	0,00	0,00	130,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	4 392,45	0,00	0,00	0,00	4 392,45
RECETTES		0,00	268 771,36	0,00	4 896,87	0,00	273 668,23
Réalisations		0,00	268 771,36	0,00	4 896,87	0,00	273 668,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	9 894,46	0,00	0,00	0,00	9 894,46
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	6 694,46	0,00	0,00	0,00	6 694,46
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	255 867,50	0,00	0,00	0,00	255 867,50
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	255 867,50	0,00	0,00	0,00	255 867,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	4 720,00	0,00	4 720,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	4 240,00	0,00	4 240,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00	120,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	360,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 442,94	0,00	157,86	0,00	2 600,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2 442,94	0,00	157,86	0,00	2 600,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Publié le	
77	Produits exceptionnels	0,00	566,46	0,00	19,01	0,00	585,47
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	566,46	0,00	19,01	0,00	585,47
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-550 667,79	0,00	-39 628,63	0,00	-590 296,42

Publié le
ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0,00	819 439,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	815 046,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	117 761,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	2 608,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	10 342,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	24 725,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	509,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	247,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	25 245,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 600,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 691,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	276,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	1 548,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	1 198,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 083,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 851,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	431,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	445,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	344,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	1 645,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	677,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	1 366,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	301,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	553,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 153,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	124,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	108,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	444,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	548,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	120,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	28 168,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles				
6288	Autres services extérieurs	0,00	21,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	693 309,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	150 498,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	7 185,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	348,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 511,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 077,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	59 975,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	313 306,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	986,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	101 245,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	29 262,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	12 595,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	3 229,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	916,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	5 023,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 844,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	857,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	2 662,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	130,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	130,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	4 392,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	268 771,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	268 771,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	9 894,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	6 694,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursat charges SS et prévoyance	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	255 867,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	255 867,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 31				fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 442,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2 442,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	566,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	566,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-550 667,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le Sous-fonction 42

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023. Les lignes reports 001 et 002 à la fin du document.

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Réalizations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Réalizations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	SOLDE (3)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le 03/04/2023

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 82						830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de colonne (prise sommaire)	ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		64 603,01	0,00	0,00	0,00	0,00	64 603,01
Réalizations		64 603,01	0,00	0,00	0,00	0,00	64 603,01
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	61 270,01	0,00	0,00	0,00	0,00	61 270,01
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		310 787,43	0,00	0,00	0,00	0,00	310 787,43
Réalizations		310 787,43	0,00	0,00	0,00	0,00	310 787,43
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	211 658,91	0,00	0,00	0,00	0,00	211 658,91
28051	Concessions et droits similaires	12 948,17	0,00	0,00	0,00	0,00	12 948,17
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 104,54	0,00	0,00	0,00	0,00	3 104,54
28182	Matériel de transport	5 528,76	0,00	0,00	0,00	0,00	5 528,76
28183	Matériel de bureau et informatique	99 895,04	0,00	0,00	0,00	0,00	99 895,04
28184	Mobilier	34 784,76	0,00	0,00	0,00	0,00	34 784,76

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le
ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

Total 

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	
28188	Autres immo. corporelles	55 397,64	0,00	0,00	0,00		55 397,64
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 128,52	0,00	0,00	0,00		99 128,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	99 128,52	0,00	0,00	0,00		99 128,52
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		246 184,42	0,00	0,00	0,00		246 184,42

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Sous-fonction 02



ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Sous-fonction 02



ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11	12	13	Publié le	Total
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	Plan de relance (crise sanitaire)	064-200093169-20230403-2023_07-DE	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	115 789,36	0,00	0,00	0,00	115 789,36
Réalizations		0,00	0,00	0,00	115 789,36	0,00	0,00	0,00	115 789,36
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	4 144,09	0,00	0,00	0,00	4 144,09
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	4 144,09	0,00	0,00	0,00	4 144,09
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	111 345,27	0,00	0,00	0,00	111 345,27
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	83 367,56	0,00	0,00	0,00	83 367,56
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	11 729,47	0,00	0,00	0,00	11 729,47
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	16 248,24	0,00	0,00	0,00	16 248,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le 26

Plan de relance forçés
ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE
sanitaire

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-115 489,36	0,00	0,00	0,00	-115 489,36

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Publié le

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	22 525,86	0,00	0,00	0,00	22 525,86
Réalizations		0,00	6 475,86	0,00	0,00	0,00	6 475,86
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 100,74	0,00	0,00	0,00	1 100,74
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 100,74	0,00	0,00	0,00	1 100,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 375,12	0,00	0,00	0,00	5 375,12
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 559,94	0,00	0,00	0,00	1 559,94
2184	Mobilier	0,00	115,80	0,00	0,00	0,00	115,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 699,38	0,00	0,00	0,00	3 699,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	16 050,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-22 525,86	0,00	0,00	0,00	-22 525,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	22 525,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	6 475,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 100,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 100,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 375,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 559,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	115,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 699,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le fonction 32



ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-22 525,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Total 

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Sous-fonction 42



ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Total



ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Total

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan sanitaire		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	Publié le ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c	Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00								

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

510

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de colance (prise sanitaire)	ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE
	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			07/12/2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	07/12/2020
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	07/12/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	07/12/2020
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	07/12/2020
L	Logiciels	2	07/12/2020
L	Droits d'utilisation annuel de logiciels	1	07/12/2020
L	Brevets - durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur util. si plus brève	0	07/12/2020
L	Voitures et véhicules légers (scooters, vélos y compris électriques)	5	07/12/2020
L	Camions et véhicules industriels	8	07/12/2020
L	Matériel informatique	3	07/12/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	07/12/2020
L	Mobilier	10	07/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles - Matériels classiques	10	07/12/2020
L	Appareils de laboratoire	10	07/12/2020
L	Equipements de garages et ateliers	10	07/12/2020
L	Equipements des cuisines	10	07/12/2020
L	Jeux de toutes sortes	5	07/12/2020
L	Coffre-fort	20	07/12/2020
L	Installations et appareils de chauffage, instal. ventilation, pompes, appareils électromécaniques	10	07/12/2020
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	07/12/2020
L	Gros matériels techniques	20	07/12/2020
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	07/12/2020



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS
A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		4 763,00	4 763,00	0,00	4 763,00
Provision pour charges - Mise en oeuvre du CET	0,00	08/06/2022	4 763,00	4 763,00	0,00	4 763,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		4 763,00	4 763,00	0,00	4 763,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 512,48	3 333,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 512,48	3 333,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 333,00	3 333,00
020	Dépenses imprévues	4 179,48	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 333,00	16 050,00	61 270,01	80 653,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		231 199,48	III	211 658,91
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		231 199,48		211 658,91
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	12 949,00		12 948,17
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 105,00		3 104,54
28182	Matériel de transport	5 160,00		5 528,76
28183	Matériel de bureau et informatique	99 895,48		99 895,04
28184	Mobilier	34 785,00		34 784,76
28188	Autres immo. corporelles	55 765,00		55 397,64
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	19 540,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	211 658,91	0,00	0,00	99 128,52	310 787,43

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 80 653,01
Ressources propres disponibles	IV 310 787,43
Solde	V = IV – II (3) 230 134,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
19/01/2022	LOGICIEL SECURITE SECCTIVO OV SSL (22-43900-DSI-AUTRES-0011)	1 347,60	0,00	2
19/01/2022	22 DISQUES EXTERNES SAMSUNG T7 GREY (22-43900-DSI-AUTRES-0009)	2 294,95	0,00	1
19/01/2022	PERIPHERIQUES ESA BAY (22-43900-DSI-AUTRES-0004)	1 977,18	0,00	3
19/01/2022	BATTERIE PANASONIC VVWBT 380E (22-43900-ESA-AUTRES-0001)	118,80	0,00	1
19/01/2022	MARGEUR PHOTO KAISER 4001 (22-43900-ESA-ENS SU-0006)	338,22	0,00	1
19/01/2022	TIREUSE AUTO CHARGEUSE PATERSON LABO PHOTO (22-43900-ESA-ENS SU-0008)	160,51	0,00	1
19/01/2022	ETABLI BOIS GAMME EQUILIBRE (22-43900-PBMG-AUTRES-0010)	822,65	0,00	10
19/01/2022	CAMESCOPE PANASONIC HC VX11 (22-43900-ESA-AUTRES-0002)	741,60	0,00	10
19/01/2022	AGRANDISSEUR PHOTO KAISER 4465 (22-43900-ESA-ENS SU-0005)	2 160,12	0,00	10
19/01/2022	OBJECTIFS RODAGON LABO PHOTO (22-43900-ESA-ENS SU-0007)	1 191,36	0,00	10
20/01/2022	23 TABOURETS FIXES METALLIQUES (22-43900-PBMG-AUTRES-0012)	2 116,09	0,00	1
20/01/2022	28 TABOURETS METALLIQUES REGLABLES (22-43900-PBMG-ENS SU-0013)	3 836,11	0,00	1
31/01/2022	100 TRETEAUX PROFESSIONNELS ESA BAY (22-43900-PBMG-AUTRES-0014)	4 380,00	0,00	1
04/02/2022	CAFETIERE SENSEO CANTINE ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0015)	59,99	0,00	1
03/03/2022	OBJECTIF PHOTO RODAGON REF LIN07013910 (22-43900-ESA-ENS SU-0016)	638,52	0,00	10
10/03/2022	DESSERTES ESA BTZ (22-43900-PBMG-AUTRES-0017)	438,90	0,00	1
10/03/2022	APPLE CARE + I PHONE 13 PRO (22-43900-DSI-AUTRES-0021)	310,34	0,00	1
10/03/2022	I PHONE 13 PRO BLEU SCE COMMUNICATION (22-43900-DSI-AUTRES-0020)	1 159,00	0,00	5
10/03/2022	CHARIOT HAUT PLATEAU BOIS ESA BTZ (22-43900-PBMG-AUTRES-0018)	838,80	0,00	10
10/03/2022	3 ETABLIS MOBILES MULIPLIS ESA BTZ (22-43900-PBMG-AUTRES-0019)	2 847,96	0,00	10
22/03/2022	PERCEUSE HP457D ET SCIE SAUTEUSE JV183D ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0022)	179,88	0,00	1
22/03/2022	PISTOLET A CARTOUCHE TAJIMA ESA BTZ (22-43900-ESA-AUTRES-0023)	95,76	0,00	1
01/04/2022	2 CAFETIERES ELECTRIQUES MANDINES ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0025)	93,90	0,00	1
01/04/2022	BOUILLOIRE TEFAL ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0026)	34,99	0,00	1
01/04/2022	CAFETIERE SENSEO ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0027)	79,98	0,00	1
01/04/2022	OUTILS DE SCULPTURE ES BYE (22-43900-ESA-AUTRES-0024)	631,80	0,00	5
19/04/2022	DROIT UTILISATION 2 LICENCES ADOBE CREATIVE (22-43900-DSI-AUTRES-0028)	957,60	0,00	2
28/04/2022	CAMERA INST360 ONE R TWIN E (22-43900-ESA-AUTRES-0003)	576,00	0,00	1
06/05/2022	LOGICIEL WINDOWS 10 PRO ESA BAY (22-43900-DSI-AUTRES-0032)	155,32	0,00	1
06/05/2022	IMPRIMANTE EPSON N° SERIE WKGY015965 ESA BAY (22-43900-DSI-AUTRES-0031)	647,40	0,00	3
06/05/2022	FER A SOUDER ANTEX ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0029)	188,50	0,00	1



Publié le
Cumul des
ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
06/05/2022	FER A SOUDER SOLOMON ESA BTZ (22-43900-ESA-AUTRES-0030)	132,00	0,00	1
13/05/2022	TABLIER LABORATOIRE PHOTO ESA BAY (22-43900-ESA-ENS SU-0033)	136,18	0,00	1
30/05/2022	120 LICENCES JAMF SCHOOL ESA BTZ (22-43900-DSI-AUTRES-0036)	901,20	0,00	1
30/05/2022	COUPELLE ET CENDRIER BETON ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0034)	276,00	0,00	1
30/05/2022	5 HORLOGES MURALES ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0035)	103,14	0,00	1
02/06/2022	FER A REPASSER CALOR EASYGLISS FV5718CO (22-43900-ESA-AUTRES-0037)	37,99	0,00	1
02/06/2022	FER A REPASSER CALOR EASYGLISS FV5718CO (22-43900-ESA-AUTRES-0038)	37,99	0,00	1
29/06/2022	LICENCE ANNUELLE OFFICE 365 ACCESS A3 ET P2 (22-43900-DSI-AUTRES-0041)	169,75	0,00	1
29/06/2022	PERIPHERIQUES INFORMATIQUES DNA AMATEURS PREPAS (22-43900-DSI-AUTRES-0042)	2 904,72	0,00	3
29/06/2022	6 VENTILATEURS - ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0039)	376,20	0,00	1
29/06/2022	PONCEUSE MAKITA 9032 - ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0040)	338,94	0,00	1
08/07/2022	"23 ORDINATEURS MAC BOOK AIR 13"" (22-43900-DSI-AUTRES-0043)"	23 079,17	0,00	3
08/07/2022	"22 ORDINATEURS IMAC 24"" RETINA 4.5K (22-43900-DSI-AUTRES-0044)"	45 264,45	0,00	3
13/07/2022	LICENCE ANNUELLE OFFICE 365 (22-43900-DSI-AUTRES-0045)	132,62	0,00	1
13/07/2022	SOUFFLEUR 18V RBL ESA BTZ (22-43900-ESA-AUTRES-0046)	179,00	0,00	1
24/08/2022	RAMPE ACCES BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0047)	250,80	0,00	1
24/08/2022	PLAQUE KALORICK ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0048)	44,99	0,00	1
24/08/2022	PLAQUE LISTO ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0049)	25,00	0,00	1
24/08/2022	BOUILLOIRE ESSENTIELB ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0050)	25,00	0,00	1
24/08/2022	BALANCE ELEC ESSENTIELBS ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0051)	19,97	0,00	1
31/08/2022	ETAU ETABLI PEUGEOT ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0052)	129,00	0,00	1
12/09/2022	CONTENEUR BOUTEILLE DE GAZ (22-43900-ESA-AUTRES-0055)	774,00	0,00	10
21/09/2022	SWITCH BORNES WIFI BIARRITZ (22-43900-DSI-AUTRES-0053)	6 086,40	0,00	3
27/09/2022	TEL SAMSUNG GALAXY XCOVER 5 (22-43900-DSI-AUTRES-0054)	299,95	0,00	1
06/10/2022	25 LICENCES NTFS MAC ESABAY PREPA ET AMATEURS (22-43900-DSI-AUTRES-0056)	480,00	0,00	1
06/10/2022	MEULEUSE ANGLE REF 438340 (22-43900-ESA-AUTRES-0057)	215,30	0,00	1
06/10/2022	PERCEUSE VIS REF DDF453SFE (22-43900-ESA-AUTRES-0058)	284,36	0,00	1
06/10/2022	PONCEUSE EXCENTRIQUE REF B05031J (22-43900-ESA-AUTRES-0059)	196,77	0,00	1
06/10/2022	NETTOYEUR HP SCE TECHNIQUE ESA BTZ (22-43900-ESA-AUTRES-0060)	454,68	0,00	1
12/10/2022	"MACBOOK AIR 13.6"" ESA BTZ (22-43900-DSI-AUTRES-0061)"	1 402,99	0,00	3
20/10/2022	LICENCES O365 A3 ET EMS A5 (22-43900-DSI-AUTRES-0062)	1 100,74	0,00	1
27/10/2022	HAUT PARLEUR JABRA SPEAK (22-43900-DSI-AUTRES-0063)	519,85	0,00	1
27/10/2022	2 DISQUES DURS ONE TOUCH (22-43900-DSI-AUTRES-0064)	568,08	0,00	1
27/10/2022	4 MINI LECTEURS MULTIMEDIA (22-43900-DSI-AUTRES-0065)	182,31	0,00	1
27/10/2022	TEL PORT SAMSUNG GALAXY 5 SCE TECH ESABAY (22-43900-DSI-AUTRES-0066)	296,20	0,00	1
27/10/2022	LEVIER A MAIN VIKING ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0067)	197,06	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
27/10/2022	VIDEOPROJECTEUR KODAK LUMA 350 + ACCESS (22-43900-ESA-AUTRES-0068)	1 407,52	0,00	10
31/10/2022	3 RETROPROJECTEURS DON UPPA (22-43900-ESA-AUTRES-0069)	300,00	0,00	1
02/11/2022	SUPPORT ORDINATEUR ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0071)	184,37	0,00	1
02/11/2022	PESE LETTRES ELECTRONIQUE ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0070)	44,32	0,00	1
16/11/2022	PLATEFORME GAZELLE ESA BAY (22-43900-ESA-AUTRES-0072)	787,51	0,00	10
25/11/2022	FAC. M006990179 DU 14/11/2022 - 2 TABLEAUX BLANCS (22-43900-ESA-AUTRES-0074)	115,80	0,00	1
25/11/2022	OUTILS DREMEL (22-43900-ESA-AUTRES-0073)	77,70	0,00	1
05/12/2022	MINI COFFRE A CLE ET COMBINAISON (22-43900-ESA-AUTRES-0075)	224,30	0,00	1
08/12/2022	ETIQUETEUSE PORTABLE BROTHER (22-43900-ESA-AUTRES-0076)	81,07	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		122 265,22	0,00	



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
COS PAYS BASQUE	7 455,45	
ELKARTEA	1 200,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	8 655,45	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjointes techniques	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		21,00	9,00	30,00	4,00	22,55	26,55
1 Adjoint directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Professeur enseig. artistique HC)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
1 Directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Directeur enseig. Artistique de 1re cat)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1,00	1,00	2,00	0,00	1,75	1,75
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,40	0,40
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
2 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
2 assistants d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	3,00	3,00	6,00	0,00	5,00	5,00
4 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
4 assistants d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	0,00	4,00	4,00	0,00	2,40	2,40
6 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		27,00	9,00	36,00	6,00	23,55	29,55

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
1 Adjoint directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Professeur enseig. artistique HC)	A	CULT	815	0,00	3-3-2°	CDI
1 Directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Directeur enseig. Artistique de 1re cat)	A	CULT	1027	0,00	3-3-2°	CDD
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	668	0,00	3-3-2°	CDI
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	0,00	3-3-2°	CDD
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	CULT	573	0,00	3-3-2°	CDD
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	CULT	444	0,00	3-3-2°	CDD
2 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	633	0,00	3-3-2°	CDI
2 assistants d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	CULT	573	0,00	3-3-2°	CDD
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	0,00	3-3-2°	CDD
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	519	0,00	3-3-2°	CDD
4 assistants d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	CULT	444	0,00	3-3-2°	CDD
6 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
3 adjoins techniques	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2022

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

ID : 064-200093169-20230403-2023_07-DE





IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
APPEA : Association nationale des Prépas Publiques aux Ecoles Supérieures d'Art	01/01/2021	Cotisation annuelle CLASSES PREPARATOIRES	515,00
ANDEA : Association Nationale Des Ecoles supérieures d'Art	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	700,00
LE GRAND HUIT : réseau des Ecoles Supérieures d'Art publiques de la Nouvelle-Aquitaine	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	780,00
IRI : Institut de Recherche et d'Innovation	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	1 000,00
BEAR : Bibliothèques des Ecoles d'Art en Réseau	01/01/2022	Cotisation annuelle CLASSES PREPARATOIRES	85,00
BEAR : Bibliothèques des Ecoles d'Art en Réseau	01/01/2022	Cotisation annuelle DNA	115,00
ANEAT : Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs	01/01/2022	Cotisation annuelle AMATEURS	100,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2023

Présenté par (1) Monsieur Jean-Pierre Leflaquière, Président de l'ESAPB
 A Bayonne, le 03/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A Bayonne, le 03/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le 03/04/2023
 le Président 03/04/2023

A Bayonne
 le 03/04/2023
 Le Président

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'administration de l'EPCC

Jean-Pierre Leflaquière:

Monsieur Anton Goutchery:

Maiden Behoteguy:

Madame Anne Pinatel:
 (en vidéoconférence)

Michel Lebonde:

Monsieur Béanger Raymond:
 (en vidéoconférence)

Yves Ugalde:

Monsieur Denis Lebonde:
 (en vidéoconférence)

Noa Marinosyan:

Madame Hana Bourahla:

Sophie CASTEL:

Marie-Dominique Parison:

Agnès Dubant:
 (sans voix délibérative car bicéphale présent)

Mame Kestere:

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-08

OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) – ANNÉE 2023

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13





DELIBERATION N° 2023-08 : FIXATION DES TARIFS POUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) – ANNÉE 2023

Pour répondre aux fortes demandes de qualification et de diplôme des professionnels de la création en art, design et communication, les 5 écoles supérieures d'art et design de Nouvelle-Aquitaine réunies au sein de l'association le Grand Huit ont initié au cours de l'année universitaire 2021/2022 une démarche de validation des acquis de l'expérience, menant au Diplôme National d'Art (DNA) et au Diplôme Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP).

Cette démarche est renouvelée pour l'année 2022/2023.

Le Grand Huit assume une fonction générale de coordination de la VAE pour la Nouvelle-Aquitaine, chaque école étant amenée à inscrire les personnes suivant les options et profils des candidats retenus et en fin de processus à délivrer les DNA et DNSEP lors d'un jury commun aux écoles de Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, il convient que l'ESAPB fixe les droits d'inscription à l'accompagnement et à la procédure menant au diplôme pour l'année 2022/2023, qui sont les suivants :

- 1 550 € pour le tarif général,
- 800 € pour les candidats n'étant pas en situation de bénéficier d'un financement par un tiers.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter les droits d'inscription tels que sus-exposés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023

Date d'affichage le : 03/04/2023



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 3 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09

OBJET : RENDU ACTE DE LA DÉCISION DE LA DIRECTION D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ESAPB *ELKARTEA*

Le 3 avril 2023, à 9h30, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 20 mars 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (sans voix délibérative en présence de son titulaire)
- Madame Marie LASSERRE

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-09 : RENDU ACTE DE LA DECISION DE LA DIRECTRICE D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ESAPB ELKARTEA

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L.841-5 du code de l'éducation ; Vu la circulaire n°2019-029 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;

Vu l'article 12-1 des statuts de l'EPCC qui précise que le directeur est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement ;

Considérant que la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est issue de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de considérer la qualité de vie étudiante et de campus comme un facteur de réussite pour les étudiants ;

Considérant que la CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements ;

Au titre de l'année 2023, la Directrice a décidé d'octroyer une subvention de 1 200,00 € pour le fonctionnement et le financement de projets portés par l'association étudiante de l'ESAPB (décision n°ESAPB_Finances_23_001 en *annexe 8*.)

Acte :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de cette subvention de 1 200,00 € octroyée à l'association étudiante de l'ESAPB *Elkartea* pour l'année 2023.

Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/04/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 03/04/2023

Date d'affichage le : 03/04/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DE LA DIRECTRICE**

ESAPB_Finances_23_001

LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Attribution d'une subvention au profit de l'association étudiante de l'ESAPB *Elkartea* pour l'année 2023 dans le cadre de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L.841-5 du code de l'éducation ;
- Vu** la circulaire n°2019-029 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu** l'article 12-1 des statuts de l'EPCC qui précise que le directeur est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement ;
- Vu** la délibération n°2020-8 du conseil d'administration du 12 juin 2020 portant nomination de Madame Delphine ETCHEPARE en tant que Directrice de l'ESAPB ;
- Vu** les statuts de l'association étudiante de l'ESAPB *Elkartea* ;

Considérant que la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est issue de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de considérer la qualité de vie étudiante et de campus comme un facteur de réussite pour les étudiants ;

Considérant que la CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2023, il est octroyé une subvention de 1 200,00 € pour le fonctionnement et le financement de projets portés par l'association étudiante de l'ESAPB *Elkartea*.

Article 2^e : L'association *Elkartea* s'engage à utiliser cette subvention exclusivement pour les besoins et projets de l'association.

Article 3^e : Ampliation de la présente décision sera notifiée à l'association *Elkartea* et transmise Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Receveur de l'École supérieure d'art Pays Basque et au représentant de l'État.

